



DETTES

Office des poursuites:
quand un directeur
critique le système **4**

Frein à l'endettement:
économiser au détriment
de l'avenir **10**

Droit à l'échec: la loi sur
la faillite favorise l'innovation
et permet la fraude **12**

Le magazine pour un usage différent de l'argent

moneta

#3 2026



Un instrument de pouvoir



Les dettes. Un sujet à la fois passionnant et qui se complexifie à chaque nouvelle lecture. Il semblerait que tout le monde ait des dettes : les particuliers, les entreprises, les États... Elles existent d'ailleurs depuis longtemps, bien avant l'argent lui-même. David Graeber et une kyrielle d'autres anthropologues partent du principe qu'elles font partie intégrante de la condition humaine.

L'anthropologie montre aussi que la dette peut tenir

lieu de ciment social, notamment lorsqu'il s'agit d'échanger sans cesse des biens et des services, ainsi que cela a pu se passer dans certaines sociétés précapitalistes. On comptait sur le fait qu'une faveur accordée serait payée de retour. L'économie moderne aussi voit le plus souvent la dette comme une chance, une perspective. Un crédit permet d'acheter une maison, de fonder une entreprise ou, pour un État, de relancer son économie. Le système monétaire actuel a relativement simplifié la dette, en la rendant facile à quantifier et à transférer.

Pourtant, les dettes ont de tout temps créé des dépendances (là aussi selon les enseignements tirés de l'anthropologie). En tant que débitrice ou débiteur, on se trouve du côté qui reçoit dans la relation. On quémante, et plus on a besoin rapidement de cet argent, plus on dépend de la bienveillance de la partie créancière. L'abus n'est alors évidemment jamais loin. Il a toujours existé et continue d'exister dans les relations d'endettement.

Les dettes sont donc au cœur de ce numéro de moneta. Nous nous sommes demandé : comment les particuliers, les entreprises et les États gèrent-ils leurs dettes ? Quels effets ont-elles sur les individus, sur l'économie ou sur la société ? Et comment sont-elles jugées ?

Du travail sur ce magazine, une chose m'est restée en particulier : les dettes ne sont pas juste un sujet complexe, mais aussi un instrument de pouvoir qui exige une approche responsable. À mes yeux, celle-ci commence par le fait de se pencher vraiment sur la question et – point essentiel – de ne pas en réduire hâtivement la complexité. J'espère que nous y sommes parvenu-e-s avec les pages suivantes, dont je vous souhaite une lecture passionnante.

Simon Rindlisbacher
corédacteur en chef de moneta

DETTES

4 «Trop de mes collègues se réjouissent de chaque poursuite»

6 Prévenir l'endettement dès les bancs de l'école

7 Oublier et pardonner

8 «Nous économisons au détriment de l'avenir»

12 Accepter l'échec, prévenir la fraude

11 Acheter maintenant, payer plus tard

12 Bonnes dettes, mauvaises dettes

LES PAGES DE LA BAS

14 Toute l'actualité de la Banque Alternative Suisse

EN PERSONNE

24 Christian Weiss: «L'idée de confier son argent à une banque ne serait venue à personne»

moneta #3-2026

Le magazine pour un usage différent de l'argent

moneta paraît trois fois par an en français et en allemand et il est envoyé gratuitement aux clientes et clients de la Banque Alternative Suisse SA (BAS). La reproduction de textes et d'illustrations propres est soumise à une autorisation écrite de la rédaction et doit impérativement indiquer la source.

Éditrice Banque Alternative Suisse SA

Direction de la rédaction Katharina Wehrli (kw) et Simon Rindlisbacher (sr)

Rédaction Esther Banz (eb), Roland Fischer (rf), Diane Zinsel (dz), Scarlett Palmeri (sp), Dominique Roten (dr), Katrin Wohlgend (kwo)

Julia Barriga (jb)

Rédaction en ligne Scarlett Palmeri

Traduction Sylvain Pichon

Annonces Bruno Bisang, Luzia Küng

Graphisme Clerici Partner Design, Winterthour

Illustrations Claudine Etter

Impression ROPRESS Genossenschaft, Zurich

Papier RecyStar Nature, 100 pour cent papier recyclé

Adresse Banque Alternative Suisse SA, moneta, Amthausquai 21, case postale, 4601 Olten, téléphone 062 206 16 16, moneta@abs.ch

Tirage de ce numéro 8400 exemplaires

Encarts Les encarts qui n'émanent pas de la BAS sont des publicités qui nous permettent de couvrir les frais de production.

Info importante sur les encarts et les annonces Les offres de souscription pour des participations ou des obligations, insérées dans ce magazine, n'ont pas été validées par la BAS. Il ne s'agit donc pas d'une recommandation d'achat de la Banque.

Si vous êtes client-e de la BAS et si vous déménagez, veuillez nous communiquer votre nouvelle adresse via le système e-banking ou par téléphone.

Magazine en ligne: retrouvez les articles phares de moneta sur moneta.ch.

moneta



Pour ne manquer aucun numéro et recevoir la lettre d'information de moneta : moneta.ch/s-abonner-a-la-newsletter

Des films pour un monde meilleur

La treizième édition de « Films for Future » se déroulera à Zurich en novembre. Avec plus de cent films, des tables rondes et des ateliers, le festival aborde les sujets brûlants de l'actualité. Qu'il s'agisse de la crise climatique, de guerre, de l'IA ou de bouleversements sociaux, la sélection de films montre ce qui relie ces enjeux et incite à passer à l'action. « Films for Future » est devenu le plus grand festival de cinéma consacré au développement durable en Suisse alémanique. Il propose des avant-premières suisses, des films primés et des invité-e-s de marque qui s'engagent en faveur d'une véritable transformation économique et sociale. (kw)

– Programme complet et billetterie sur : www.films-for-future.org

La Suisse, championne du monde de l'effondrement climatique par habitant-e

Quand il s'agit de justifier l'absence de politique climatique digne de ce nom dans notre pays, on entend souvent ceci : « La Suisse est petite, donc ses émissions ne pèsent pas lourd. » S'ensuit généralement une comparaison avec la Chine. Or, il existe en tout cas un domaine dans lequel la Suisse fait moins bien que la Chine – précisément là où se trouve le levier le plus efficace. Notre pays compte parmi les huit principaux investisseurs dans l'exploitation de nouvelles réserves de pétrole et de gaz ainsi que dans le développement d'infrastructures liées à l'énergie fossile. Et cela pour les décennies à venir. Rapportée à sa population, Dame Helvétie est championne du monde des investissements polluants, comme l'a calculé BreakFree Suisse.

La pratique d'investissement de la Suisse contredit de manière flagrante l'objectif climatique inscrit dans sa législation : atteindre la neutralité carbone d'ici 2050. Les grands établissements financiers prétendent adhérer à cet objectif, mais UBS détient à elle seule pour 467 millions de dollars étasuniens d'obligations d'entreprises du secteur fossile dont l'échéance dépasse 2050 (la valeur totale de ses placements dans les énergies fossiles s'élève à 71,7 milliards de dollars).

Outre les banques privées, des banques cantonales, des caisses de retraite, la Banque nationale suisse et des assurances comme la Suva font également de tels investissements à grande échelle. « Pourtant, la loi sur le climat et l'innovation oblige la Confédération, depuis janvier 2025, à orienter les flux financiers dans le respect du climat », relève l'Alliance climatique.

Pas facile pour les citoyennes et citoyens de savoir où va leur argent, vu le manque de transparence des flux financiers. La plateforme d'action de BreakFree Suisse offre la possibilité d'écrire à sa banque, à sa caisse de pension ou à son assurance, mais aussi à la BNS et à la FINMA pour les inviter à devenir plus vertes. Car, ainsi que le rappelle Heffa Schücking, directrice d'Urgewald : « Dans un monde en proie à l'effondrement climatique, il n'y a ni retraites sûres, ni épargne sûre, ni rendements sûrs. » (eb)

– Vers la plateforme d'action : iicc-breakfree-loadtest.fly.dev



moneta est un magazine publié par la Banque Alternative Suisse (BAS) et préparé par une rédaction indépendante. Les articles de moneta ne reflètent pas forcément la position de la BAS, sauf dans les « pages de la BAS » ou dans les commentaires spécifiquement désignés comme tels.



Photo : Musée national suisse

Exposition « La Suisse, pays des banques »

Les banques : un thème tout indiqué pour le Musée national suisse ! L'exposition montre, depuis juin dernier, à quel point le secteur bancaire est ancré profondément dans l'identité helvétique. Le parcours commence par les prêteurs juifs, passe par le « change public » communal, puis les caisses d'épargne, pour arriver aux grandes banques qui ont rendu possible le progrès industriel autant qu'elles en ont tiré profit. La Suisse a entamé son ascension au 20^e siècle, avec son fameux secret bancaire, jusqu'à devenir une place financière d'envergure mondiale. Loin de se contenter de présenter les évolutions historiques, l'exposition invite aussi le public à se demander si la Suisse est toujours le pays des banques. Et devrait-elle le rester encore longtemps ? (rf)

– « La Suisse, pays des banques », au Musée national de Zurich jusqu'au 8 novembre 2026 (landesmuseum.ch/bankenland).

Les contradictions de la politique alimentaire

Le système alimentaire suisse doit devenir durable d'ici 2050. Cela implique une agriculture adaptée aux changements climatiques et avec un niveau élevé d'autosuffisance, une population qui se nourrit sainement et dans le respect du climat, ainsi que, par rapport à 1990, une réduction de 40 pour cent des émissions de gaz à effet de serre issues de la production locale d'aliments. Telle est la vision du Conseil fédéral pour le système alimentaire en 2050.

L'OCDE a récemment fait le point de la situation dans notre pays.

Son rapport souligne que la Suisse dispose d'une gouvernance stable, d'une forte capacité de recherche et d'innovation, de mécanismes de consultation bien établis et d'objectifs ambitieux en matière de durabilité. Autant de bonnes bases pour concrétiser la vision. Toutefois, la Confédération semble saper elle-même sa mise en œuvre : l'OCDE constate qu'en soutenant la production de sucre et la consommation de viande, le gouvernement encourage un régime alimentaire en contradiction directe avec les objectifs fixés. D'autre part, des lacunes subsistent malgré des subventions pour rendre l'agriculture plus écologique, par exemple en ce qui concerne l'excès de nutriments ou la qualité de la biodiversité. L'OCDE en conclut, là aussi, que des politiques publiques (en l'occurrence, les incitations à la production liées au soutien à l'agriculture) torpillent l'effet des subventions environnementales.

L'OCDE fait enfin observer que si les consommatrices et consommateurs helvétiques sont, pour la plupart, bien informé-e-s et se soucient de l'environnement, elles et ils ne font pas leurs achats en conséquence. L'organisation recommande d'envisager des interventions publiques complémentaires, voire plus strictes, du côté de la demande. Autrement dit : on ne peut pas se contenter de déléguer la transformation du système alimentaire aux consommatrices et consommateurs. (sr)

– blw.admin.ch/fr/revue-pays-ocde

«Trop de mes collègues se réjouissent de chaque poursuite»

Yves de Mestral veille à ce que les dettes soient remboursées aux créancières et créanciers. Il s'interroge quant à l'efficacité du système et s'implique en politique. Entrevue avec un employé des poursuites peu conventionnel.

Propos recueillis par Esther Banz

moneta: Yves de Mestral, vous êtes amman de la ville et, à ce titre, vous dirigez un office des poursuites à Zurich. Qui sont les gens que vous y rencontrez?

Yves de Mestral Beaucoup de personnes n'ont pas choisi de s'endetter, ou pas autant. Ce peut être à cause d'un accident, d'une maladie ou de quelqu'un qui ne respecte pas son obligation de verser une pension alimentaire après séparation. À l'inverse, des gens s'endettent, voire fraudent délibérément. On trouve de tout entre ces deux extrêmes.

Un article paru dans la «Revue suisse de droit de procédure civile et d'exécution forcée» raconte le cauchemar d'un employé des poursuites. Projeté dans l'avenir, il jette un regard rétrospectif sur le système actuel des poursuites et critique une «gestion particulièrement absurde de la misère de masse».

Vous êtes l'auteur du texte. Pouvez-vous nous en dire plus?

Je remets en question notre système de poursuites. Quand j'ai rédigé ce texte, la procédure de libération du solde des dettes – pour laquelle je me suis fortement engagé – n'existait pas encore. Elle a été adoptée par les Chambres fédérales en juin dernier, malgré l'opposition des partis

bourgeois. De nombreux pays européens la mettent en œuvre depuis longtemps. La Suisse aussi donne enfin cette possibilité, à des conditions très strictes.

Est-ce donc la fin de cette «gestion de la misère de masse»?

Sinon, qu'entendiez-vous par là?

Je qualifie ainsi le fait d'empiler des actes de défaut de biens. Ça ne mène à rien. Les personnes dans cette situation voient leur salaire saisi. Quelle sera leur motivation pour continuer à travailler, si ce qui reste de leur salaire équivaut à peu près au minimum vital versé par l'aide sociale? Une procédure de libération du solde des dettes contribue à ne pas inciter à sortir du marché du travail, ce qui est pertinent aussi sur le plan économique.

Vous n'avez pas encore parlé des primes d'assurance maladie, qui ne font qu'augmenter. Dans quelle mesure concourent-elles à l'endettement individuel dans notre pays?

Les primes d'assurance maladie et les impôts représentent bel et bien la principale cause d'endettement en Suisse. D'autres pays les prélèvent à la source sur les salaires. Le résultat est que l'on peut disposer de ce qui arrive sur le compte. La retenue directe sur salaire serait un moyen



constructif de résoudre des problèmes actuels. Le corps électoral du canton de Bâle-Ville a d'ailleurs dit «oui», cet été, à la retenue automatique des impôts. Mais il existe une autre aberration systémique dans ce domaine.

Laquelle?

Quand une personne ne paie pas ses factures et que son salaire est saisi, on calcule le minimum dont elle a besoin pour vivre: loyer, assurance maladie, transports publics, entre autres. Ce sont des calculs très stricts. La différence par rapport au revenu indique quel montant servira chaque mois à rembourser les dettes. Or, les impôts ne sont pas pris en compte, et cela depuis 134 ans.

En quoi est-ce préoccupant?

Jusqu'il y a un peu plus d'un siècle, le revenu n'était saisi que chez une personne endettée sur dix; on saisissait avant tout des biens matériels, par exemple des meubles. Mais ceux-ci ne valent plus rien aujourd'hui. La dépréciation des biens a fait que la saisie sur salaire, autrefois l'exception, est devenue la règle sans que la loi soit adaptée à cette nouvelle réalité. Elle stipule actuellement encore que le montant nécessaire à la subsistance est exempt de saisie, cela sans tenir compte des impôts. On doit alors s'en acquitter avec le peu d'argent qui reste pour vivre après saisie du salaire. Étant donné que la taxation n'arrive pas avant la fin de l'année de saisie, les impôts augmentent sans cesse la dette. Il en résulte une boucle absurde, génératrice de bureaucratie et de coûts élevés.

Ce qui n'est pas dans l'intérêt de l'État.

Exact. Soit les décideuses et décideurs aux niveaux fédéral et cantonal manquent de compétences, soit on peut déplorer leur indifférence. Sans oublier le fait que nombre de mes collègues trouvent cela normal, notamment parce qu'une correction de cette faille du système ferait diminuer le nombre de poursuites.

Attendez, vous nous dites que les poursuites sont voulues?

Oui, bien sûr. Trop de mes collègues se réjouissent de chaque poursuite, malheureusement. Comme si leur identité était forgée par un nombre élevé de procédures. Les pires sont celles et ceux qui – peu importe la qualité de leur travail – ont voué leur organisation à encaisser le plus d'émoluments possible.

En résumé, les impôts et primes d'assurance maladie sont parmi les principales causes de l'endettement privé, et trop de fonctionnaires chargé-e-s des poursuites ne souhaitent rien y changer?

C'est juste. La solution idéale serait de prélever les impôts et primes d'assurance maladie directement sur le salaire. Je le voudrais, mais les partis bourgeois s'y opposent de toutes leurs forces. Ils disent: «De Mestral nous a déjà «piqué» un tiers des poursuites liées aux primes d'assurance maladie, et maintenant, il essaie aussi de nous «voler» les poursuites fiscales.»

Que se passe-t-il avec les primes d'assurance maladie?

Depuis peu, en tant qu'office des poursuites, nous pouvons régler les primes d'assurance de base et participations aux frais de santé d'une personne dont les revenus sont saisis, pour autant qu'elle nous en fasse la demande. L'employeur nous verse l'argent et nous nous occupons en-

suite du virement à la caisse d'assurance maladie. Cela permet d'éviter d'accumuler de nouvelles dettes envers cette dernière, et ainsi d'enrayer la spirale.

Vous avez récemment joué un rôle important dans une autre modification législative au niveau fédéral: jusqu'alors, une personne figurant au registre des poursuites pouvait déménager dans un autre arrondissement de poursuite et y présenter un extrait vierge. Il existera bientôt un système d'information centralisé à l'échelle nationale. Ne compliquera-t-il pas la situation des personnes endettées?

Je comprends ces inquiétudes, mais confier des données à des acteurs privés n'améliore pas les choses. Surtout pas dans ce domaine sensible d'un point de vue sociopolitique.

Pourquoi les confier à des acteurs privés? Les offices des poursuites font partie du secteur public, et personne ne remet cela en question.

Détrompez-vous! Certaines forces politiques aimeraient diminuer les frais de poursuite afin de couper les vivres aux offices. À terme, on pourrait donc privatiser les poursuites. Des agences privées de renseignements économiques gagnent, aujourd'hui déjà, énormément d'argent en vendant les données relatives à la solvabilité qu'elles collectent dans toute la Suisse. Si elles le pouvaient, ces entités monnaieraient encore davantage le système d'exécution forcée, comme cela se passe dans des pays voisins. L'État n'agit pas ainsi. En tant que citoyen ou citoyenne, on peut recourir gratuitement devant les tribunaux pour contester une mesure.

Quel est l'impact réel des poursuites et des saisies sur la vie des débitrices et débiteurs?

Nous en savons trop peu là-dessus. L'objectif premier de la loi fédérale sur la poursuite pour dettes et la faillite, ou LP, qui date de 1889, est clair: les créancières et créanciers doivent pouvoir récupérer leur argent. Mais nous devrions nous intéresser aussi à l'effet des démarches sur les personnes endettées. Je me demande donc inlassablement où, dans la loi, nous pourrions intégrer une approche axée sur les impacts.

À quoi reconnaît-on un bon système de poursuite?

Par exemple, au fait que les débitrices et débiteurs gardent leur emploi après la saisie. Il s'agit en outre de leur laisser une marge de manœuvre, un minimum de possibilités d'évolution. •

Photo: mäd



Juriste et avocat, **Yves de Mestral** dirige depuis 2010 l'office des poursuites de Zurich-Wiedikon. Il préside également la Conférence des *ammänner* et *amtsfrauen* de la ville de Zurich. Cet ancien membre (PS) du conseil cantonal vit à Zurich avec sa famille.

Prévenir l'endettement dès les bancs de l'école

En Suisse, les jeunes ne sont pas forcément plus endettés que leurs aîné-e-s, mais accumulent davantage d'arriérés d'impôts et de primes d'assurance maladie, souvent par manque de connaissance du système. Enseigner des compétences pratiques à l'école obligatoire pourrait être une solution. Texte: Diane Zinsel

Pour ta première bagnole, tu choisis une occase ou un leasing? Tu veux remplir ta déclaration d'impôts maintenant ou plus tard? Tu perds ton emploi, tu renonces à payer le loyer ou la crèche? Bienvenue dans *Till Next Bill*, un jeu vidéo de survie inspiré de témoignages réels, où l'on doit maintenir à flot la situation financière de son avatar.

«Huit personnes surendettées sur dix étaient déjà endettées avant l'âge de 25 ans. Le travail de prévention est donc primordial. Il doit commencer le plus tôt possible et avec tous les moyens disponibles», indiquait le canton de Vaud en 2023, au moment de lancer son jeu narratif soutenu par la Fondation neuchâteloise pour la coordination de l'action sociale et par le canton du Tessin.

Till Next Bill, destiné aux 15 à 25 ans, est gratuit et accessible sans compte. Le jeu permet de se confronter, sans jugement ni risque, à des situations financières délicates et d'apprendre à anticiper l'arrivée des factures. Il vise aussi «à favoriser une parole plus ouverte autour de l'argent et des dettes, et faire connaître les services d'aide auxquels s'adresser», précise le Département de l'enseignement et de la formation professionnelle (DEF) du canton de Vaud, qui l'utilise comme support pédagogique.

Besoin d'outils concrets

Les statistiques officielles mesurent l'endettement par ménage, mais ne permettent pas de déterminer si les moins de 25 ans sont plus surendetté-e-s que leurs aîné-e-s de moins de 50 ans. Toutefois, il ressort que cette tranche d'âge a un peu plus de difficulté à s'acquitter des impôts et primes d'assurance-maladie. «Ce phénomène s'explique notamment par le système de fiscalité suisse, qui repose sur la responsabilité individuelle», précise Caroline Henchoz, professeure à la Haute école de travail social de Lausanne (HETSL), qui a mené plusieurs études à ce sujet.

Selon son expérience de recherche, l'éducation financière transmise à la maison se limite parfois au fameux «ne dépense pas plus que ce que tu as». Hélas, aussi moral qu'il soit, ce conseil ne fournit aucun outil concret. Beaucoup de jeunes apprennent seul-e-s, sur le tas et souvent à leur détriment, la manière de remplir une déclaration d'impôt ou le fonctionnement des primes d'assurance et des petits crédits. Pour qui anticipe mal ou pas du tout les échéances de paiements, il est difficile de rattraper une pile d'arriérés sans revenus suffisants ou coup de pouce des parents qui le peuvent, résume Caroline Henchoz.

Sa dernière étude révèle que les personnes endettées sont en plus mauvaise santé mentale et physique. Une autre étude, citée par Dettes Conseils Suisse, conclut que 24 pour cent des débitrices et débiteurs présentent des symptômes de dépression sévère, contre 2 pour cent dans la population totale. «Une dette, même modeste, contamine tous les pans de la vie quotidienne, du travail aux relations sociales. Un cercle vicieux s'enclenche, où le stress provoqué par des dettes influe sur la santé, qui se détériore, générant ainsi d'autres frais et davantage d'isolement social», ajoute-t-elle. La prévention à ce sujet relève donc aussi de la santé publique.

Pour une campagne coordonnée

Caroline Henchoz salue la création de jeux comme *Till Next Bill*, «un bon moyen d'atteindre les jeunes pour les préparer au mieux à entrer dans le monde adulte». Elle regrette néanmoins le manque de coordination entre cantons et Confédération pour la mise en œuvre d'un programme national complet, dès l'école obligatoire, afin de toucher l'ensemble des élèves.

La sociologue appelle aussi à inclure dans cet enseignement un aspect très pratique, car les jeunes apprennent le plus souvent en faisant leurs propres expériences. Il s'agirait en outre d'intégrer les stratégies des ménages modestes qui, par exemple, ne peuvent pas mettre de l'argent de côté, mais développent des formes d'épargne – plus concrètes, bien que moins reconnues – comme l'achat en gros ou la congélation. Reste que, conclut Caroline Henchoz, «toute l'éducation financière du monde ne remplacera pas un niveau de vie suffisant». •

Oublier et pardonner

Les dettes constituent un fardeau, et pas seulement pour les particuliers: elles peuvent accabler aussi des États. Quand des pays du Sud ne parviennent plus à s'extraire de l'endettement, peut-on parler de rapports de force coloniaux sous forme monétaire? Et cela pourrait-il être délibéré? Texte: Roland Fischer

Moses Finley, spécialiste étasunien de l'Antiquité, aimait à dire que tous les mouvements révolutionnaires de jadis auraient eu un seul et même programme: «l'abolition des dettes et le partage des terres». Cela vaut aussi pour la Chine, rappelle David Graeber dans son ouvrage de référence «Dettes: 5000 ans d'histoire». Selon cet anthropologue, on retrouve une orientation politique similaire dans le christianisme primitif. Historien de l'économie, Michael Hudson avance un argument dans ce sens: à l'origine, «*Dimitte nobis debita nostra*» («pardonne-nous nos offenses» dans le Notre Père actuel) aurait été à prendre au sens littéral, soit «efface nos dettes». Ces dernières ont toujours eu tendance à dépasser la capacité de remboursement des débiteurs et débiteuses, peu importe l'époque et la culture. Ce qu'il advint ensuite est important, surtout dans le cas de dettes publiques, et reflète notamment les rapports de force politiques.

Restructurer la dette: pas simple

Andreas Missbach, d'Alliance Sud, rappelle que si de nombreux pays sont fortement endettés, le problème est bien pire dans l'hémisphère sud. La dette publique y passe pour plus risquée que celle des pays du Nord. Les dettes publiques ne sont généralement pas remboursées, mais remplacées par de nouvelles dettes. Quand cela n'est plus possible faute d'acquéreur, l'État peut faire faillite. Ce qui n'aurait rien d'exceptionnel, glisse M. Missbach: «C'était même tout à fait courant au 19^e siècle.» De nos jours, on tente autant que possible d'éviter une telle issue, et c'est là qu'intervient le Fonds monétaire international (FMI), l'adversaire préféré de David Graeber. Le FMI négocie les modalités d'un rééchelonnement de la dette. Or, explique M. Missbach, les négociations sont devenues très ardues, car il faut trouver un équilibre entre des intérêts très différents du côté des créancières et créanciers. Pendant longtemps, ce sont avant tout d'autres États qui ont accordé ce type de crédits, tandis que le secteur privé joue maintenant un rôle de plus en plus important. Celui de la Chine reste difficile à cerner.

Un instrument de pouvoir bienvenu?

Quand les États étaient les seuls créanciers, ils disposaient assurément d'énormes leviers de pouvoir, rappelle Andreas Missbach. Par exemple, de ce style: «Nous acceptons d'effacer vos dettes, à condition que vous nous cédiez désormais toutes vos recettes portuaires.» Il constate toutefois, en particulier au FMI, une certaine évolution des mentalités vers une politique d'endettement à long terme. Il s'agit de réduire le fardeau de la dette pour qu'au moins, les pays concernés ne doivent plus consacrer tout leur budget à son service. Cela peut évoquer le rééchelonnement pour les particuliers tel qu'on le pratique également dans notre pays: ne pas condamner, mais aider à sortir du cercle vicieux. Toutes les parties en bénéficient. Mais que se passe-t-il quand ce n'est pas du tout l'objectif, comme le déplore David Graeber? Quand la dette devient-elle un instrument de domination afin de perpétuer en douce les rapports de force coloniaux, tout en leur conférant une nouvelle légitimité? M. Missbach estime que le FMI n'est pas le seul «recouvreur de dettes» (selon les mots de M. Graeber) à agir différemment aujourd'hui. Les créancières et créanciers privé-e-s appliquent aussi d'autres règles que leurs pendants étatiques. Elles et ils se soucieraient avant tout du rendement, c'est-à-dire de taux d'intérêt plus élevés, avec le moins de risque de défaillance possible.

La realpolitik empêche les remises de dette

Mais cela signifie que les créancières et créanciers privé-e-s ont de grosses réticences à renoncer au capital investi. Andreas Missbach considère ainsi que des remises radicales de dette – comme le réclame, par exemple (et là aussi en référence à la Bible), l'initiative allemande «Erlassjahr», «annulation de la dette») – ne sont «pas réalistes en termes de realpolitik». Bien sûr, pour certains États, l'idéal consisterait à «pouvoir repartir de zéro». Ce serait possible même avec une annulation partielle. Une telle mesure donnerait un peu de répit à ces pays pour «déterminer quelles dettes sont pertinentes et lesquelles ne le sont pas vraiment». Il demeure «très tentant» pour les pays du Sud de s'endetter sur le marché obligataire, vu que l'argent y abonde et que les conditions paraissent avantageuses. Jusqu'à ce que survienne la crise. •



« Nous économisons au détriment de l'avenir »

Le taux d'endettement de la Suisse est historiquement bas en comparaison internationale. Son acharnement à faire des économies, malgré la nécessité et l'urgence d'investir dans de nombreux domaines sociaux, tient à une raison en particulier: l'application rigide du frein à l'endettement.

Texte: Katharina Wehrli

La Suisse doit faire des économies: tel est le mantra de la politique nationale depuis longtemps. Le Conseil fédéral et le Parlement ont ainsi rogné ces dernières années sur les fonds alloués à l'éducation, à la protection du climat, aux transports publics, à la coopération au développement ou à la prévention de la violence. Le plus récent paquet d'économies de Karin Keller-Sutter, ministre des Finances – bien que revu à la baisse par le Parlement –, prévoit pour l'année prochaine des coupes budgétaires à hauteur de 1,4 milliard de francs, et de 1,9 milliard pour chacune des deux années suivantes.

Pourquoi l'un des pays les plus riches du monde doit-il faire des économies? Pour respecter le frein à l'endettement. Telle est la justification souvent mise en avant, en général par les partis bourgeois, mais avant tout lieu par la ministre elle-même. Elle considère d'ailleurs le frein à l'endettement comme son « meilleur ami ».

Freiner la dette publique

Le mécanisme a été inscrit dans la Constitution fédérale en 2001. Il stipule que les dépenses de la Confédération, une fois corrigées des fluctuations conjoncturelles, ne seront pas supérieures à ses recettes. Il vise à empêcher une croissance de la dette publique comme pendant les années 1990, où on l'a vue passer de 11 à 25 pour cent du produit intérieur brut (PIB). Le taux est retombé à 14 pour cent depuis l'introduction du frein à l'endettement. Une baisse due en partie à la croissance économique: si la dette réelle en francs est maintenue stable alors que le PIB augmente chaque année, le taux d'endettement (mesuré par rapport à ce dernier) diminue. D'autre part, le frein à l'endettement suisse est appliqué de manière extrêmement stricte.

Le niveau actuel de la dette helvétique est historiquement bas. Si l'on additionne la dette de la Confédération à celle des cantons, la Suisse affiche un taux d'endettement public de 37 pour cent, le plus faible de tous les pays industrialisés moyens à grands.

Le pour et le contre d'un endettement public faible

Une dette publique à un niveau très bas est, a priori, une bonne nouvelle. La Suisse consacre ainsi une part relativement basse de ses recettes fiscales au paiement des intérêts. D'abord parce que le montant à rembourser est modique, ensuite parce que ce faible niveau d'endettement permet à la Confédération d'emprunter à des condi-

tions avantageuses. Voilà ce qu'explique Marius Brühlhart, professeur d'économie à l'Université de Lausanne, dans « La Vie économique ». Et d'ajouter que le faible endettement améliore la résilience des finances publiques: lors d'une crise comme la pandémie de Covid-19, la Suisse peut plus facilement lever des fonds supplémentaires pour couvrir les charges imprévues.

La faiblesse de la dette publique n'a toutefois pas que des avantages. Il peut s'avérer judicieux, pour l'État, de s'endetter pour financer des investissements rentables à long terme. Tout comme il est raisonnable, pour une famille, de souscrire un prêt hypothécaire afin d'étaler sur plusieurs années le coût d'achat d'une maison. Marius Brühlhart écrit, à ce sujet: « [...] réduire la dette n'est pas gratuit. Chaque franc alloué au remboursement de la dette souveraine n'est pas disponible pour d'autres prestations de l'État ou a dû être soustrait au contribuable (on l'oublie souvent!). »

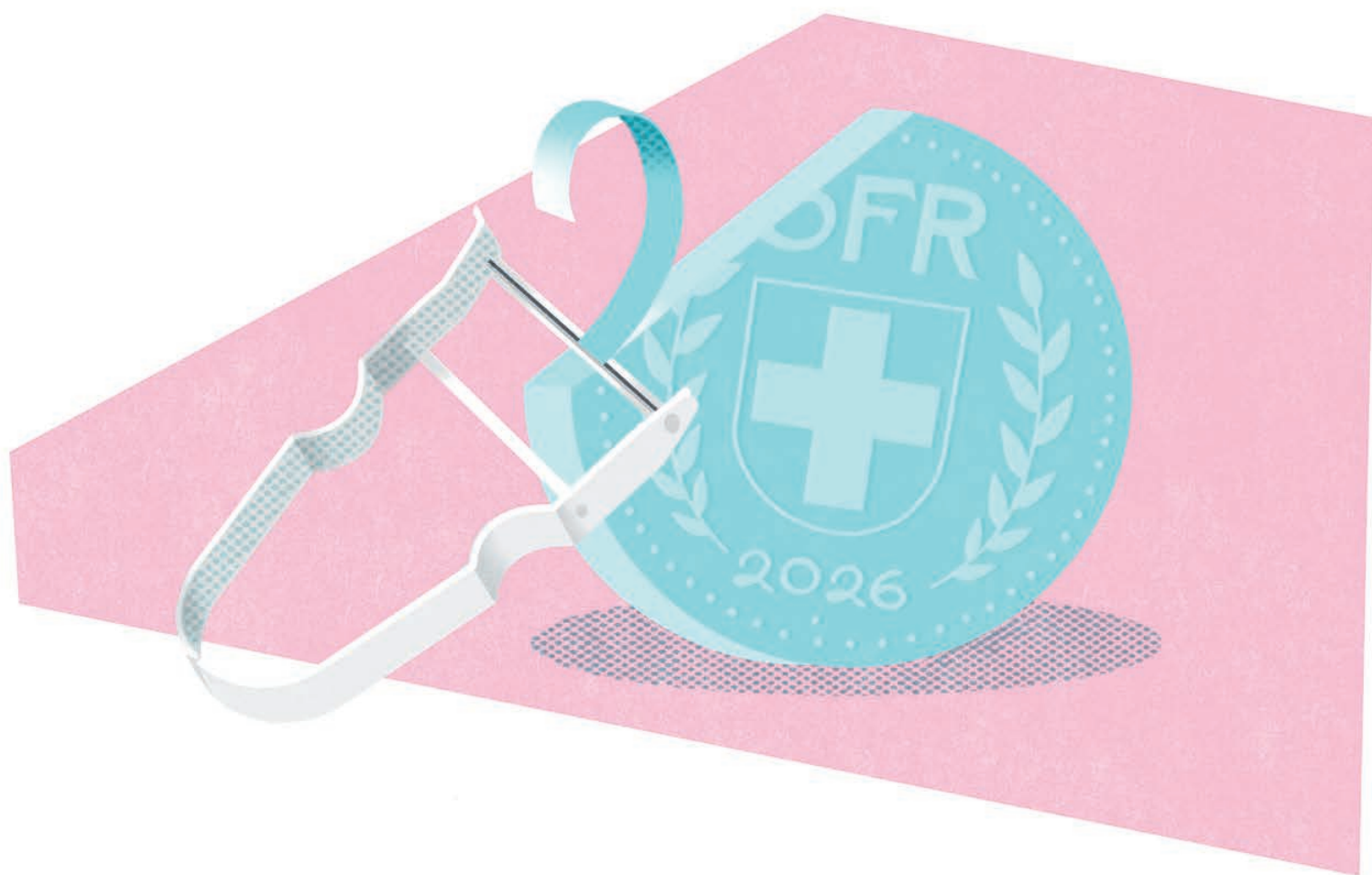
L'austérité lèse les générations futures

Les conséquences de la politique d'austérité frapperont en particulier les prochaines générations. La crise climatique qui menace leur existence en est un bon exemple. Pour l'atténuer efficacement, la Confédération aurait besoin de bien plus de moyens qu'aujourd'hui, notamment pour investir davantage dans le développement des énergies renouvelables ou des transports publics. Or, le frein à l'endettement empêche de contracter de nouveaux emprunts à cette fin. Eva Herzog, conseillère aux États bâloise PS et politicienne expérimentée en matière de finances, a déposé l'an dernier une motion destinée à assouplir le frein à l'endettement. Elle la justifie en ces termes: « Nous faisons des économies au détriment de l'avenir en vue de réduire encore la dette, alors que la Suisse compte parmi les pays les moins endettés à l'échelle internationale et que les intérêts ne nous coûtent presque rien à long terme. »

La politique veut assouplir les mesures d'austérité

Autrement dit: si, dans le but de réduire sa dette, la Confédération ne consent pas à des investissements orientés vers l'avenir, elle compromet la prospérité future de sa population. Et cela à hauteur de plusieurs milliards, comme l'affirme entre autres le magazine alémanique en ligne *Republik*. À cet égard, le recours aveugle au frein à l'endettement est régulièrement sous le feu des critiques. Des élus du PS et des Vert-e-s ont lancé, ces dernières années, de nombreuses initiatives en vue de réformer la politique suisse en matière d'endettement. Leur objectif: consacrer davantage de moyens aux investissements dans la protection du climat, l'éducation et le social.

Jusqu'alors, la majorité bourgeoise au Parlement a torpillé toutes les propositions visant à assouplir le frein à l'endettement, mais le



vent est en train de tourner : des voix issues du centre droit plaident désormais en faveur d'un adoucissement des règles de la politique d'endettement suisse, ne serait-ce qu'afin de pouvoir augmenter les dépenses d'armement dans un contexte de tensions géopolitiques.

Viser la stabilité du taux d'endettement

Les besoins en fonds supplémentaires sont donc importants. Mais est-il judicieux pour la Suisse, d'un point de vue économique, de contracter de nouvelles dettes ? Ne vaudrait-il pas mieux couvrir cet accroissement de besoins financiers par des impôts supplémentaires ? Posons la question à Cédric Tille, professeur d'économie à l'Institut universitaire de hautes études internationales de Genève (IHEID). Ce spécialiste en macroéconomie et en finance répond ceci : « En principe, les impôts devraient servir à payer les dépenses courantes, alors que la dette devrait être consacrée soit à des dépenses ponctuelles comme le Covid, afin d'étaler leur coûts, soit à des investissements dont les effets s'étendent sur de nombreuses années. J'estime, dans ce contexte, que les impôts conviennent mieux pour financer des dépenses accrues en matière de sécurité, tandis que la dette devrait plutôt faciliter les investissements grâce auxquels la Suisse pourra s'adapter au changement climatique. »

Le professeur d'économie appelle d'ailleurs à redéfinir l'objectif du frein à l'endettement et à réorienter la politique budgétaire vers une stabilisation du ratio d'endettement – et non plus de la valeur de la dette en francs, comme jusqu'à maintenant : « Quand l'économie croît, l'endettement devrait augmenter au même rythme. Nous devrions donc viser un endettement stable par rapport au produit intérieur brut. Les investissements financés par la dette ne constituent pas un fardeau pour les générations futures, puisqu'ils leur apportent, à elles aussi, des avantages à long terme. »

Un sujet politique

Si l'objectif est un ratio d'endettement stable, quel devrait en être le niveau, d'un point de vue scientifique ? Cédric Tille souligne que « les analyses économiques ne peuvent fournir d'objectif précis pour le ratio d'endettement. Elles montrent toutefois qu'un ratio très élevé est une mauvaise idée, tout comme un ratio très bas. La fixation de l'objectif précis relève en grande partie d'une décision politique. » Dès lors, la question du niveau optimal du ratio d'endettement est politique parce qu'elle est toujours liée à des jugements de valeur. Par exemple : « Qu'est-ce qui a le plus de valeur : un faible niveau d'endettement, des baisses d'impôts ou des investissements publics dans l'avenir ? » La réponse doit être négociée dans le cadre du processus démocratique.

La conseillère nationale bâloise Sarah Wyss (PS) a soumis au Parlement, en 2024, une motion visant à stabiliser le ratio d'endettement de la Confédération. La majorité bourgeoise s'y est opposée. Une telle réorientation de la politique d'endettement suisse se concrétisera-t-elle dans un avenir proche ? Il est en tout cas certain que la Confédération ne pourra pas éviter de consacrer davantage de moyens financiers dans les domaines du social, de l'environnement et de la sécurité, si elle veut relever les défis urgents de notre époque. Certes, assouplir le frein à l'endettement pour y parvenir revient à renoncer à un principe de politique financière choyé depuis des décennies et couronné de succès à bien des égards. Mais ne rien changer et poursuivre la politique d'austérité menée jusqu'à présent n'a tout simplement aucun sens, vu l'ampleur des tâches qui attendent la Berne fédérale. •

Accepter l'échec, prévenir la fraude

En Suisse, le droit permet aux entreprises de faire faillite sans que ce ne soit trop douloureux. Un filet de sécurité qui soutient l'innovation et le droit à l'erreur, mais qui, parfois, est aussi détourné à des fins frauduleuses.

Texte: Diane Zinsel

«La personne morale a l'avantage de pouvoir se suicider sans que cela fasse mal», affirme Hansjörg Peter, professeur spécialiste de la loi fédérale sur la poursuite pour dettes et la faillite (LP). Ses dettes ne sont pas celles de la personne physique derrière elle. Ce qui est en jeu est uniquement le capital de départ – 20 000 francs pour une société à responsabilité limitée (SARL), 100 000 pour une société anonyme (SA) – et les actifs cumulés. Le patrimoine privé reste protégé.

Lorsqu'une société fait faillite, l'office des faillites inventorie son patrimoine et organise sa liquidation. L'argent récupéré sert à rembourser les dettes dans un ordre fixé par la loi: d'abord les salaires; ensuite les créances sociales, comme les cotisations de l'assurance-vieillesse et survivant (AVS); enfin, les impôts, les fournisseurs et les investisseurs ou investisseurs «comme vous et moi», explique Daniel Romano, directeur des offices des poursuites et faillites du canton de Vaud. Une fois la procédure terminée, le Tribunal, sur rapport de l'office des faillites, prononce la clôture de la faillite et en informe le registre du commerce, lequel procède à la radiation. La société cesse alors d'exister et elle est libérée de ses dettes, à la différence d'une personne physique qui reste tenue de les régler jusqu'à sa mort.*

Un banc d'essai positif...

Le cadre juridique est «un peu plus clément» pour contrebalancer «les risques pris» et «l'effort significatif» que suppose la création d'une entreprise, détaille Maya Dougoud, professeure à la Haute école de Gestion de Fribourg. Il explique aussi pourquoi la Suisse affiche l'un des taux de peur de l'échec entrepreneurial les plus bas au monde, ajoute la juriste. Un facteur important, qui encourage l'innovation et dynamise l'économie.

* Une nouvelle procédure d'assainissement pour les personnes surendettées ayant fourni des efforts considérables pour s'en sortir a été adoptée par le Parlement fédéral au début de l'été. Sa mise en œuvre est attendue pour 2029.

Le taux de rebond – soit la capacité à se relancer dans une nouvelle expérience si la précédente n'a pas fonctionné – est aussi très élevé. En Suisse, il atteignait 33,9 pour cent en 2024/2025. «Dans le milieu entrepreneurial, en particulier celui des start-ups, l'échec ne constitue pas une tache sur un CV, mais plutôt un atout», précise Maya Dougoud. Les investisseurs et investisseurs préfèrent savoir que leur partenaire connaît la musique. À condition, toutefois, de savoir s'adapter.

... ou un angle mort

Ce cadre «plus clément» peut-il mener à des abus? «Oui, et pour cette raison, la Suisse a renforcé la loi fédérale en la matière au 1^{er} janvier 2025», indique Daniel Romano. Elle vise à empêcher les chefs et chefs d'entreprise de se débarrasser de leurs dettes à la barbe des créanciers et des assurances sociales, tout en gardant le maximum de leurs actifs. Combien des 15 000 procédures de faillites ouvertes chaque année en Suisse sont frauduleuses? Difficile de répondre, car la faillite abusive, bien que connue de longue date, «revêt plusieurs facettes qu'il est difficile de décrire dans une définition générale», écrivait le Conseil fédéral dans son message ayant mené à la réforme.

En empêchant les entreprises en difficulté de retarder l'ouverture d'une procédure de faillite, cette réforme limite les possibilités de tricher. «Désormais, les créanciers de droit public – administrations fiscales, caisses AVS – peuvent engager la procédure lorsque les arriérés s'accumulent», note Daniel Romano. La réforme impose en outre aux offices des faillites de dénoncer systématiquement au Ministère public tout fait pénalement répréhensible constaté dans un dossier.

«C'est un premier pas, mais il faudrait aller plus loin», estime le responsable. Un groupe de travail planche actuellement sur d'autres pistes qui cibleraient les personnes derrière ces faillites frauduleuses aux dommages importants. Parce que la facture est aujourd'hui payée, in fine, par la collectivité. •



Acheter maintenant, payer plus tard

Acheter quelque chose maintenant et le payer ultérieurement est devenu un jeu d'enfant, avec la carte de crédit. Son histoire débute il y a près de cent ans et elle fait aujourd'hui partie du quotidien de nombreuses personnes. Tout comme cette question: ai-je du crédit?

Texte: Roland Fischer

Les premières cartes de crédit étaient épinglées au mur dans les magasins ou les bistrot. On y notait ce dont on ne pouvait momentanément pas s'acquitter. Le principe de l'«achetez maintenant, payez plus tard» est donc très ancien. L'histoire des cartes de crédit au sens strict du terme a commencé il y a presque cent ans, avec les «charge plates». Sur ces plaquettes métalliques, les grands magasins étasuniens des années 1930 à 1950 estampaient les informations de leurs clientes ou clients, qui pouvaient différer le paiement. On décalquait la plaquette à la caisse et la facture arrivait quelque temps après.

Des États-Unis jusqu'au monde entier

En 1950 est apparue la première carte de crédit acceptée partout, et plus seulement dans certains commerces. Les femmes et hommes d'affaires (plutôt aisé-e-s) pouvaient payer leurs repas professionnels avec la carte Diners Club. Le restaurant envoyait la note à la société, qui la réglait, puis facturait à sa cliente ou son client un montant mensuel global. Dès sa première année d'activité, Diners Club est passé de 10 000 membres issu-e-s du monde des affaires new-yorkais (ainsi que 28 restaurants et deux hôtels) à plus de 40 000 adhérent-e-s dans plusieurs grandes villes des États-Unis. L'idée répondait manifestement à un besoin, d'autant plus chez l'Oncle Sam, où le crédit à la consommation suscitait moins de réticences qu'en Europe, par exemple. En 1958, Bank of America et Chase Manhattan – les principales du pays – ont lancé leurs propres cartes de crédit, tout en se gardant longtemps de révéler les bénéfices qu'elles génèrent. Ces banques laissaient entendre que les risques étaient trop élevés. Or, plus les gens payaient avec leurs cartes, plus les commissions (à la charge du commerce) affluaient dans les caisses des sociétés émettrices. En 1976, la «BankAmericard» est devenue Visa, un mot qui se prononce presque partout de la même manière. Les cartes de crédit avaient traversé les frontières étasuniennes depuis un moment déjà.

Des systèmes de solvabilité sophistiqués

Les cartes de crédit sont, en quelque sorte, la matérialisation d'une question assez basique: «Ai-je du crédit?» On a toujours cherché un moyen fiable de faire crédit au-delà du village, où tout le monde se connais-

sait. Il fallait donc créer un système afin d'évaluer la solvabilité d'une personne inconnue. Les cartes de crédit pourraient bien être davantage des systèmes sophistiqués d'évaluation de la solvabilité que de simples outils de transaction. Avec leur généralisation progressive, les premiers systèmes de points conçus pour mesurer la solvabilité – les «scores de crédit» – se sont imposés au cours des années 1950. Aujourd'hui, loin de se limiter à déterminer la possibilité de disposer d'une carte de crédit, ils peuvent influencer sur de nombreux domaines. Par exemple les taux d'intérêt appliqués à d'autres catégories de crédits, comme les prêts immobiliers, les leasings automobiles et les prêts étudiant-e, mais aussi les chances de trouver un logement.

Vivre sans numéro de carte de crédit? Impensable.

La carte de crédit symbolise en outre le triomphe du crédit à la consommation: de larges couches de la population acquièrent de plus en plus souvent des biens «à crédit». L'examen systématique et efficace des emprunteuses et emprunteurs a pris une importance croissante, afin de réduire les risques de défaut de paiement. Avec l'essor du commerce en ligne, nous dépendons des cartes, tandis que leur version physique tend à disparaître. Difficile d'imaginer une vie sans numéro de carte de crédit! Sans elle, comment réserver un voyage, louer un vélo ou souscrire un abonnement numérique? Et les sociétés émettrices continuent de lorgner vers de nouveaux segments. Désormais, ce sont surtout les personnes les plus modestes qui achètent à crédit non seulement des repas, des voyages ou des objets du quotidien, mais paient également en différé des consultations médicales, l'électricité et le gaz, voire la garde d'enfants. Avoir du crédit ou se voir refuser une transaction sans motif détermine ainsi l'existence de toujours plus de gens.

Nota bene: Savez-vous que Sheila a chanté, en 1980 et sur un rythme disco, «Charge plates and credit cards»? Écrit et enregistré avec les musiciens de génie du groupe Chic, ce morceau a quelque chose de prémonitoire. •

**On a toujours cherché
un moyen fiable de faire crédit
au-delà du village,
où tout le monde se connaissait.**



Bonnes dettes, mauvaises dettes

La société considère les dettes de manière très différente, en fonction de qui les contracte. Les ressources financières, le statut social et le réseau de relations dont disposent les débiteurs et débiteurs déterminent aussi les conséquences des dettes sur leur vie. Pourquoi? Et quel est le rapport avec notre système économique?

Texte: Simon Rindlisbacher

«Qui s'endette s'inquiète», dit un proverbe. Autrement dit: mieux vaut les éviter et, si l'on en a, s'en acquitter au plus vite. J'ai aussi intériorisé ce principe largement répandu, puisque, dans ma langue, le mot «dette» («Schulden») n'est qu'à deux lettres du mot «culpabilité» («Schuld»). Une expérience scientifique récente a montré les conséquences d'une telle proximité: la disposition à prêter de l'argent s'amointrit significativement dans les pays de langue allemande si l'on qualifie un montant de «dette» plutôt que de «crédit». Touché, là encore! Alors que je tiens à rembourser sans attendre les cinq francs que je «DOIS» à un ami, j'assume sans problème le «CRÉDIT» accordé par la banque pour notre maison. On m'a soumis à un examen minutieux avant de me considérer comme solvable. Un

compliment qui nous permet de vivre sous notre propre toit. Seulement, voilà, il s'agit tout de même d'une dette. Est-elle meilleure?

Un pari sur l'avenir

Quand on s'intéresse de plus près aux dettes, on constate rapidement leur ambivalence: d'un côté, elles ouvrent des marges de manœuvre en permettant de disposer maintenant de ressources à venir. Imaginons qu'une agricultrice emprunte de l'argent pour acheter des semences. En s'endettant, elle récolte en quelque sorte avant l'heure et se donne ainsi les moyens de pouvoir semer. L'exemple vaut aussi pour les prêts immobiliers, les crédits aux entreprises ou les microcrédits.

D'un autre côté, les dettes sont depuis toujours des engagements pouvant aboutir à des situations de dépendance et restreindre la marge de manœuvre future. Un pari sur l'avenir qui peut mal tourner. Notre agricultrice devra rembourser l'argent des semences, normalement avec des intérêts.

Elle ne pourra donc plus disposer librement d'une partie de ses revenus à venir, quel que soit le résultat de sa récolte. Si celle-ci s'avère mauvaise, une fois le remboursement effectué, la cultivatrice risque de se retrouver avec moins d'argent qu'avant de s'endetter. Dans le pire des cas, elle se fera happer par le cercle vicieux du surendettement, en devant contracter de nouvelles dettes afin de rembourser les précédentes.

Une question de ressources

Les dettes ont donc la capacité paradoxale de promettre de nouveaux départs ET de les empêcher, comme le résume bien le philosophe allemand Johann Szewsz. Leur effet réel découle, entre autres, des ressources socio-économiques (patrimoine, statut ou environnement social) dont disposent les deux parties liées par une dette. Les recherches menées par l'équipe que dirige la socio-économiste genevoise Solène Morvant-Roux et ses collègues ne montrent pas autre chose. Quand deux parties disposant toutes deux de nombreuses ressources s'engagent dans une relation d'endettement, la partie débitrice en dépend moins et le rapport de force tend vers l'équilibre. La situation diffère lorsque la partie créancière dispose de ressources bien plus importantes que la partie débitrice et que celle-ci a besoin d'un prêt au plus vite. Voilà qui accroît sa dépendance et confère à la partie créancière le pouvoir de fixer les conditions à son propre avantage.

L'État de droit peut assurer une protection

D'après Solène Morvant-Roux, le cadre de l'État de droit détermine dans une large mesure le pouvoir que peut exercer la créancière ou le créancier (de manière positive ou négative). Ledit cadre peut être conçu afin de protéger la débitrice ou le débiteur, ou le contraire. Il inclut aujourd'hui, entre autres, des dispositions légales relatives à l'octroi de crédits, au traitement des faillites ou aux poursuites. Autrefois, il portait aussi sur l'annulation de dettes, l'interdiction des intérêts ou la réglementation contre l'usure, notamment.

L'existence d'instruments destinés à limiter l'emprise des créancières et des créanciers peut être interprétée – ainsi que le fait l'anthropologue David Graeber – comme un indice qu'elles et ils ont régulièrement abusé de leur pouvoir, à leur avantage. Au point que l'État a dû intervenir pour désamorcer la bombe sociale du surendettement qui en a résulté. Pour M. Graeber, les dettes sous-tendent forcément des relations de domination, dont il tire une conclusion sombre au regard de l'Histoire: l'endettement aurait presque toujours donné lieu à des dépendances malsaines et contribué à aggraver les inégalités sociales.

Redistribution du bas vers le haut

La situation actuelle ne semble guère différente. Les dettes, avec l'apparition de la monnaie (qui permet de les quantifier et de les transférer plus facilement d'une personne à l'autre et dans le temps) et de la finance moderne (qui aide à les organiser et à les gérer), sont devenues une activité florissante et indissociable du système économique capitaliste. De nos jours, il est fréquent de gagner de l'argent au moyen de sa fortune; le commerce de la dette en consti-

tue un moyen efficace, grâce aux intérêts. Ce phénomène contribue aussi à ce que de plus en plus de richesse circule du bas vers le haut, pour finir aux mains d'une minorité.

Un processus de redistribution renforcé encore par ce qu'on appelle la «financiarisation»: les prestations dans des domaines comme la santé, l'éducation et la prévoyance vieillesse sont de moins en moins proposées par l'État. On doit donc les acheter. Les moins fortuné-e-s s'endettent ainsi toujours plus, avec tous les risques que cela comporte. Solène Morvant-Roux qualifie ce genre d'emprunts de «dettes de survie». Elles incluent les arriérés de paiement et les dettes contractées pour pallier des difficultés passagères. Voilà un type de dettes très fréquent chez les personnes à faibles revenus, dont elles aggravent la précarité, y compris en Suisse.

S'endetter, un privilège de nantis?

Aux dettes de survie, Solène Morvant-Roux oppose les «dettes d'accumulation», qui permettent à des particuliers d'accroître leur patrimoine. Ils obtiennent, sur la base de leur fortune existante, des capitaux supplémentaires à des conditions avantageuses. Les dettes de survie coûtent généralement plus cher, car elles sont plus risquées. Dès lors, quand on affirme que les dettes ont de bons côtés et peuvent étendre la marge de manœuvre, parle-t-on des dettes d'accumulation? C'est-à-dire (sauf, peut-être, dans le cas des micro-crédits) d'un privilège réservé à celles et ceux qui ont déjà tout?

Les dettes d'accumulation bénéficient d'une image positive et sont normalisées, selon Mme Morvant-Roux. On parle ici plutôt de crédits, de financements, de prêts grâce auxquels on peut, par exemple, acquérir une maison. Les dettes de subsistance sont vues comme étant moralement répréhensibles et les retards de paiement passent pour un échec personnel, alors qu'ils ont le plus souvent des causes structurelles. Le remboursement est synonyme d'obligation suprême, peu importe qu'un défaut de paiement soit dû à une maladie, à un revenu bas ou à un loyer élevé, entre autres. Et quiconque, en Suisse, n'est plus en mesure de payer (par sa propre faute ou non) court le risque de figurer au registre des poursuites et de passer pour indigne de confiance, avec des conséquences qui peuvent s'étendre sur des années.

Y regarder de plus près

Les dettes sont-elles donc bonnes ou mauvaises? Elles peuvent, certes, avoir des effets positifs, mais il faut se demander si ces effets sont répartis équitablement quand on s'intéresse aux dettes des particuliers. Je pense que ce n'est pas vraiment le cas. Ainsi, le crédit qui m'a permis d'acquérir mon logement – ma «bonne dette» – semble être un privilège auquel j'ai pu accéder parce que je suis relativement aisé. D'autres personnes, qui ont déjà peu, se retrouvent en un rien de temps prises dans un piège d'endettement. Et elles subiront en plus un jugement moral, tandis que je passerai pour quelqu'un d'avisé. Comment éviter cela? On pourrait commencer par ne pas trop vite condamner moralement les dettes et, en particulier, le surendettement. Les préjugés peuvent facilement nous amener à négliger certaines questions cruciales, comme: qui s'est endetté, et pourquoi? Qui a accordé un crédit à qui, et dans quel but? Peut-être découvririons-nous que ce ne sont pas seulement les débiteurs et débiteuses qu'il faut blâmer, mais aussi les structures sociales, voire notre système financier capitaliste, qui encourage à s'enrichir grâce à sa fortune. •

LES PAGES DE LA BAS

«FAIRE DES AFFAIRES N'EST PAS UNE FIN EN SOI»

Le modèle économique de la BAS repose en grande partie sur l'octroi de crédits aux entreprises et de prêts hypothécaires, notamment aux maîtres d'ouvrage d'utilité publique. Carola Niederhauser, responsable de segment Financements entreprises, explique ce qui différencie la BAS d'autres banques dans ce domaine. Propos recueillis par Katharina Wehrli



Carola Niederhauser, quelles conditions une entreprise doit-elle remplir pour obtenir un crédit de la BAS?

Carola Niederhauser Le plus important est que son activité fasse partie de l'un des neuf secteurs d'encouragement que la BAS souhaite financer en priorité. En 2025, près de 90 pour cent de notre portefeuille de crédits correspondaient à l'un de ces secteurs (voir graphique ci-contre). Bien sûr, la BAS examine aussi les données financières de l'entreprise. Étant donné que nous accordons nos crédits avec l'argent que notre client

et nos actionnaires nous ont confié, nous en prenons grand soin et voulons nous assurer que les crédits seront remboursés.

Quel est le secteur d'encouragement principal?

Aux yeux de la BAS, tous les secteurs d'encouragement sont importants. La plupart des crédits sont attribués au secteur «habitat ou espace de travail durable», dans lequel les maîtres d'ouvrage d'utilité publique occupent une place considérable. Par ailleurs, les financements dans les énergies renouvelables et en faveur d'établissements du secteur de la santé et des soins représentent aussi une part significative.

Est-il toujours facile de savoir si une entreprise correspond à un secteur d'encouragement de la BAS?

Oui et non. Le classement de nombreuses entreprises dans tel ou tel secteur d'encouragement de la BAS s'avère souvent évident. Par exemple, lorsqu'il s'agit d'une ferme biologique ou d'un réseau de chaleur. Mais il existe parfois une certaine marge d'interprétation. Notre intention est d'obtenir une vision globale de la durabilité d'une entreprise. En cas d'ambiguïté, nous discutons des demandes également au sein de notre équipe ou avec le cercle de durabilité. Nous tenons à développer une compréhension commune des critères dans les différents secteurs d'encouragement, puis à les appliquer de manière homogène à l'échelle de la Banque.

Des critères d'exclusion s'appliquent-ils aussi à la sélection des entreprises?

Absolument. Nous ne voulons pas financer les secteurs que nous jugeons non durables – d'un point de vue écologique et social – ou ceux qui soulèvent des doutes quant à leur éthique. On peut citer les industries de l'armement, du pétrole ou du nucléaire. Les violations des droits de la personne constituent un autre critère d'exclusion. La question qui se pose dans tous les cas est la suivante: jusqu'où aller mener l'examen? Dans le cas des entreprises basées en Suisse, la situation est généralement facile à évaluer. Ce n'est pas toujours le cas quand on remonte la chaîne d'approvisionnement. La BAS est ambitieuse en ce qui concerne la mise en lumière de ces aspects.

Existe-t-il d'autres directives éthiques, en matière d'octroi de crédits, qui distinguent la BAS des autres banques?

Oui. La BAS observe huit principes éthiques qui guident sa gestion et ses activités. Certains nous différencient des autres banques. On peut citer le principe «pas de spéculation»: il ne s'applique pas uniquement aux affaires de la clientèle entreprises, mais à l'ensemble de la Banque. Nous tenons à placer la plus grande part possible des avoirs de notre clientèle dans l'économie réelle afin d'y obtenir des impacts positifs. En outre, nous ne visons pas à maximiser le profit. Chaque entreprise, même notre banque, doit faire des bénéfices, faute de quoi elle sera économiquement non viable. Mais nous ne concluons pas d'affaires juste pour le plaisir d'en faire ou pour octroyer un maximum de nouveaux crédits. Pour nous, les besoins de la clientèle passent avant le volume. Nous pouvons donc véritablement conseiller nos clientes et clients, sans chercher à vendre à tout prix. Voilà aussi pourquoi la BAS ne verse aucune prime liée à la performance. La renonciation aux incitations financières contribue grandement à mettre l'accent sur la qualité du conseil.

Comment cela se traduit-il concrètement dans le travail des conseillères et conseillers à la clientèle?

Nous voulons proposer à nos clientes et clients la meilleure solution pour leur projet. Quand un financement n'est pas (encore) possible, par exemple si leur entreprise est en pleine phase de démarrage, nous prenons le temps de l'expliquer.

LES DETTES DE LA BAS

La transparence – autre principe fondamental de la BAS – joue ici un rôle important: elle va jusqu'à la publication de chaque crédit dans la version imprimée de notre rapport de gestion. Nous présentons également en ligne un résumé de cette liste.

Nous expliquons clairement à notre clientèle comment nous évaluons les dossiers et pourquoi nous décidons parfois de ne pas financer un projet, même s'il correspond aux objectifs de la BAS. Cela peut arriver quand nous constatons qu'un crédit pourrait compliquer la situation financière à long terme de la cliente ou du client. Dans certains cas, nous faisons alors intervenir notre association «Fonds d'innovation», afin de proposer une perspective différente.

Y a-t-il d'autres points sur lesquels la BAS se distingue des banques classiques, dans ses relations avec les preneuses et preneurs de crédit?

Oui, dans la mesure où la notion de durabilité de la BAS va fondamentalement plus loin que la moyenne des banques. La BAS aborde de nombreux aspects écologiques et sociaux et les applique à l'ensemble de ses activités, et pas juste à certains produits. De plus, dans certains domaines, nous concevons nos produits avant tout pour répondre aux besoins de la clientèle. Par exemple dans le secteur des énergies renouvelables, où nous octroyons des financements à des projets. Je n'ai pas connaissance de l'existence de tels produits dans d'autres banques, ou alors elles proposent des crédits seulement pour de grands projets d'infrastructure. Un exemple supplémentaire est l'Hypothèque Logements équitables BAS. Elle soutient les maîtres d'ouvrage d'utilité publique qui mettent à disposition des logements selon le principe des loyers à prix coûtant et qui réalisent un projet visant à améliorer l'efficacité énergétique. La BAS a acquis une vaste expertise dans ces domaines, car ceux-ci ont toujours joué un rôle clé pour elle. Le savoir-faire que nous pouvons offrir, acquis au fil des décennies, nous distingue des autres banques.

Et que dire du taux d'intérêt?

Celles et ceux qui recherchent uniquement le taux le plus bas ne le trouveront pas chez nous. Nous ne pouvons et ne voulons pas être la banque la moins chère du marché. Cela tient en particulier à notre modèle économique: la grande importance accordée à la durabilité et à l'éthique se répercute bien entendu sur nos coûts, ne serait-ce qu'en raison de la taille de l'équipe consacrée à la durabilité proportionnellement à la BAS, relativement petite. Les coûts d'infrastructure, d'informatique et de suivi des exigences réglementaires pèsent donc bien plus lourd, comparés au volume total, que dans une grande banque. Nous ne voulons pas non plus être les plus chers, bien sûr. Nous devons équilibrer les charges et ce que nous pouvons offrir à notre clientèle en matière de services.

De quels leviers la BAS dispose-t-elle pour contribuer à transformer durablement la société?

Avec ses secteurs d'encouragement, la BAS a défini les domaines d'activité qui nous tiennent à cœur et auxquels nous souhaitons octroyer nos crédits en priorité. Par ailleurs, nous collaborons activement avec des partenaires pour organiser, entre autres, des ateliers de travail ou des événements de sensibilisation. Nous tenons à montrer ce que devient l'argent investi dans la BAS, et en quoi cela diffère d'une banque classique. En publiant le magazine *moneta* ou en soutenant, par exemple, l'initiative pour la place financière, la Banque essaie également d'avoir un impact et de contribuer à façonner la transformation, au-delà de l'activité bancaire elle-même.

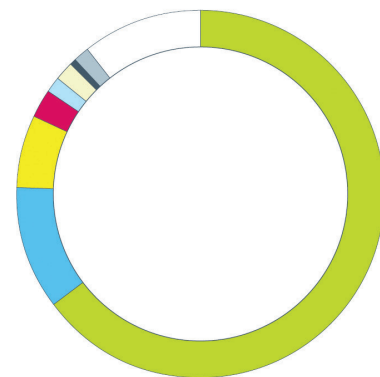
La Banque Alternative Suisse (BAS) accorde des prêts à des entreprises et à des personnes, mais elle est aussi débitrice – et cela vis-à-vis de l'ensemble de sa clientèle. Quand on est titulaire d'un compte auprès de la BAS ou que l'on détient des obligations de caisse émises par la Banque, on lui prête de l'argent (même si les mots utilisés sont différents). Elle octroie à son tour des crédits avec les fonds de sa clientèle. Il s'agit là d'un pilier fondamental du modèle d'affaires des banques (de détail). «En ce sens, la BAS est largement financée par l'endettement, c'est-à-dire à hauteur d'environ 90 pour cent du total du bilan», explique Philipp Brian, responsable de la trésorerie à la BAS. «Il s'agit d'une pratique courante dans le secteur bancaire. Les fonds propres ne représentent en revanche qu'une petite partie du bilan, même si la BAS dépasse les exigences légales en la matière.»



Philipp Brian est responsable de la trésorerie à la BAS. Photo: fotofabrik.ch

CRÉDITS DANS LES SECTEURS D'ENCOURAGEMENT: 89,6 %

En 2025, la BAS a alloué 89,6 pour cent de ses crédits à un secteur d'encouragement (base: limites de crédits utilisables). L'objectif d'au moins 80 pour cent a donc été dépassé.



	arrondi
● Habitat ou espace de travail durable	64,8 %
● Énergies renouvelables	10,8 %
● Santé et bien-être	6,5 %
● Modèles d'affaires durables	2,6 %
● Agriculture durable	1,4 %
● Mobilité durable	1,4 %
● Inclusion sociale	0 %
● Coopération solidaire	0,6 %
● Formation et culture	1,5 %
○ Non attribués à un secteur d'encouragement	10,4 %

INFO IMPORTANTE SUR LES ENCARTS

Les offres de souscription pour des participations ou des obligations, insérées dans ce journal, n'ont pas été validées par la BAS. Il ne s'agit donc pas d'une recommandation d'achat de la Banque.

« NOUS SOUHAITONS ACCOMPAGNER NOS CLIENTES ET CLIENTS SUR LE LONG TERME »

En matière de financement hypothécaire, la BAS ne s'intéresse pas seulement à la durabilité des biens immobiliers: elle s'assure aussi qu'après l'achat de leur appartement ou maison, ses clientes et clients disposent de réserves suffisantes pour faire face aux imprévus. Un logement ne doit pas devenir un fardeau insupportable après la retraite. Texte: Katharina Wehrli

Photo: fotofabrik.ch



Le financement hypothécaire constitue un élément important de l'activité de la BAS. Elle ne se contente pas d'examiner des aspects économiques avant d'accorder un prêt immobilier, mais elle évalue aussi la durabilité du bâtiment. À cette fin, la Banque a mis au point, il y a quelques années, l'outil en ligne BAS-ImmolImpact. Il permet aux propriétaires de déterminer en un quart d'heure le niveau de durabilité de leur bien immobilier et les effets de la rénovation planifiée. Ce n'est qu'à partir du niveau 1 que ce bien pourra prétendre à un financement par la BAS, rappelle Raphael Scheidegger, responsable financements clientèle privée. Plus le niveau de durabilité est élevé (ImmolImpact repose sur une échelle de 0 à 3), plus le taux hypothécaire sera bas. La durabilité d'un bâtiment influe également sur sa valeur. «Un bon niveau de durabilité peut aussi bénéficier à la rentabilité à long terme», explique M. Scheidegger. «Un assainissement énergétique, une sonde géothermique ou un système de récupération des eaux de pluie ont aujourd'hui bien plus d'incidence qu'avant sur la valeur d'une maison.»

Capacité de remboursement avec réserve

Et à quoi d'autre la BAS veille-t-elle quand elle accorde un prêt hypothécaire? La viabilité financière est un élément central, qui s'appuie sur des critères établis: un prêt hypothécaire ne doit pas être supérieur à 80 pour cent de la valeur du bien immobilier déterminé par la Banque. En outre, les coûts théoriques du prêt ne doivent pas excéder un tiers des revenus de la cliente ou du client. Mais lorsqu'on a trouvé la maison de ses rêves et que l'on tient mordicus à l'acheter, il peut être difficile de garder la tête froide

et d'évaluer les charges avec objectivité. «Un peu comme quand on est amoureux. Cela peut rendre aveugle, alors notre rôle consiste à mettre le holà et les idées en place» s'amuse Raphael Scheidegger. Concrètement, la BAS vérifie non seulement que la couverture des charges soit assurée, mais aussi que ses clientes ou clients n'épuisent pas toutes leurs liquidités pour acquérir un logement. Elles ou ils devraient conserver une réserve équivalant à trois mois de salaire au minimum, afin de pouvoir assumer des dépenses imprévues, ainsi que le précise le spécialiste en financement.

Un accompagnement à long terme

Il est essentiel de garantir la viabilité d'un crédit hypothécaire à long terme. La BAS établit donc, dès le départ, un plan de remboursement en dialoguant avec sa clientèle. Raphael Scheidegger insiste là-dessus: «Nous souhaitons accompagner nos clientes et clients sur le long terme. Pour cela, nous vérifions avec elles et eux – au plus tard pendant leur cinquantième année – si leur bien immobilier restera abordable même à l'âge de la retraite.» Que se passe-t-il si les revenus varient grandement en raison d'un imprévu? La BAS est tenue de revoir régulièrement la situation financière de sa clientèle, répond le spécialiste. Et d'ajouter: «Si la pression du taux hypothécaire devient trop forte, nous cherchons ensemble une solution.» La vente d'une maison peut s'avérer judicieuse dans certaines circonstances, «pour la cliente ou le client, pas pour la BAS», glisse M. Scheidegger. «Nous renonçons parfois à des financements très lucratifs, car, pour nous, le bien-être des personnes prime sur celui de la Banque.»

Il existe souvent d'autres solutions que vendre sa maison, rassure Raphael Scheidegger. On peut, par exemple, la transmettre à la génération suivante ou à celle d'après. Les jeunes éprouvent aujourd'hui de grandes difficultés à acquérir un logement, en raison de l'insuffisance de fonds propres ou à cause des prix vertigineux de l'immobilier. «Le fossé ne cesse de se creuser. Il est donc d'autant plus important de rechercher des solutions au sein de la famille», constate Raphael Scheidegger.

INFORMATION PRÉALABLE

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE DE LA BAS

Mardi 11 mai 2027, à la Dampfzentrale de Berne

La 36^e assemblée générale ordinaire (AG) de la Banque Alternative Suisse SA aura lieu mardi 11 mai 2027. Les actionnaires recevront une invitation personnelle avec ordre du jour au plus tard trois semaines avant l'AG.

Elles et ils pourront adresser leurs demandes par écrit au conseil d'administration jusqu'au 10 mars 2027 (date du cachet postal). Conformément à l'article 7 des

statuts de la BAS, seuls des objets relevant de la compétence de l'assemblée générale peuvent être portés à l'ordre du jour.

N'hésitez pas à envoyer vos questions au sujet de l'AG par courriel à gvag@abs.ch ou par courrier postal à Banque Alternative Suisse SA, case postale, 4601 Olten





« LE PROGRAMME «NOUVEAU DÉPART» A CHANGÉ MA VIE »

Son premier courrier de l'office des poursuites, Victoria* l'a reçu alors qu'elle fêtait ses 18 ans. Elle s'en sort aujourd'hui, sept ans plus tard, grâce au programme «Nouveau Départ» financé par la Banque Alternative Suisse (BAS). De son côté, Emanuela Golzi travaille chez Caritas Neuchâtel, où elle accompagne au quotidien des personnes surendettées. Texte: Diane Zinsel

Victoria, grâce à «Nouveau Départ», vous êtes en passe de sortir de la spirale. Comment vous êtes-vous surendettée ?

Victoria Tout a commencé à l'adolescence. Personne dans ma famille ne m'a vraiment appris à gérer mes finances, en m'expliquant ce que sont les dettes ou en m'enseignant comment établir un budget. Ma mère avait des dettes – elle en a toujours – et ne se préoccupe pas de les rembourser. Mineure, je me suis fait amender pour avoir resquillé dans les transports publics. Ma mère, qui recevait les rappels à la maison, ne les payait pas non plus. Et dans mon insouciance, je me disais que ça n'aurait pas de répercussion. J'ai reçu ma première poursuite à mes dix-huit ans. Là, j'ai compris que ça allait être compliqué. Après, d'autres choses sont venues s'ajouter, comme des frais pour un trajet en ambulance. Si l'on m'avait sensibilisée plus jeune aux risques de surendettement, j'aurais pu prendre plus tôt la mesure de la situation.

D'après votre expérience, quelles raisons mènent à un surendettement ?

Emanuela Golzi On peut citer les séparations et divorces, le chômage, le fait d'appartenir à la catégorie des «travailleuses ou travailleurs pauvres» et de ne pas gagner assez pour couvrir ses besoins. Mais un manque ou une absence de sensibilisation à la gestion financière peut également conduire à un surendettement. Ces raisons sont celles qui ressortent le plus de nos statistiques de l'année 2025. À cela s'ajoute bien souvent

une méconnaissance du système fiscal ou des assurances, aussi bien chez des personnes étrangères que suisses. Beaucoup ignorent qu'elles peuvent demander des subsides pour l'assurance-maladie ou ne comparent jamais les modèles d'assurance.

Quelles sont les pires difficultés quand on est surendetté-e ?

Victoria Le plus dur a été de gérer ça psychologiquement. Être endettée dès dix-huit ans, ça pèse énormément. Il y a eu des mois où je n'ouvrais pas mon courrier, par peur de découvrir de nouvelles factures. J'ai aussi reçu une lettre me menaçant de quelques jours de prison pour une dette de six cents francs. Ce jour-là, j'ai été vraiment secouée et mon conseiller en dettes du Centre social protestant (CSP), qui m'accompagne depuis quelques années, s'est démené pour trouver une solution.

C'est donc par le CSP que vous avez entendu parler de «Nouveau Départ» ?

Victoria Oui, mon conseiller m'a parlé du prêt sans intérêt que «Nouveau Départ» peut accorder. À ce moment, j'avais fini mon apprentissage et j'étais salariée. Il m'a expliqué que, dans le cadre de ce programme, Caritas et la BAS rachetaient toutes mes dettes, ce qui me libérerait des créanciers. Cette perspective a changé ma vie: lorsqu'on a des dettes, il est impossible de signer un bail à loyer, de prendre un abonnement de téléphone et de faire un tas de choses du quotidien.

* Prénom d'emprunt.

Comment fonctionne le programme «Nouveau Départ»?

Emanuela Golzi Pour être éligible, la personne endettée doit être suivie depuis six mois par une œuvre d'entraide comme Caritas ou le CSP, vouloir s'en sortir et avoir la capacité de rembourser, c'est-à-dire disposer d'un revenu fixe. Le montant maximal du prêt est de 30 000 francs, remboursable en trois ans. Si la demande est validée par Caritas Suisse et la BAS, le montant est versé à l'œuvre d'entraide, qui se charge de payer les créanciers. Les bénéficiaires remboursent ensuite la BAS et Caritas Suisse par acomptes mensuels.

Quel est le rôle d'une conseillère ou d'un conseiller en dettes dans ce processus?

Emanuela Golzi Avant même de déposer la demande de prêt, je prends contact avec les créanciers – surtout les sociétés de recouvrement – pour tenter de négocier une réduction du montant réclamé. J'explique que j'ai la possibilité de demander un prêt pour la personne endettée, mais que la somme exigée est trop élevée, et je propose de rembourser 60 ou 80 pour cent de la créance. En parallèle, je rencontre la personne endettée et son éventuel-le partenaire. Vu que les acomptes à rembourser sont importants, je dois m'assurer qu'elle aura du soutien, car ce genre de situation crée des tensions au sein d'un couple, surtout si les dettes ne sont au nom que de l'un-e des deux partenaires. Une fois le prêt octroyé, je gère aussi les paiements aux créanciers, en priorisant les petites dettes privées avant celles pour l'État, que je préviens qu'une demande de prêt est en cours.

Victoria C'est ce que j'ai vécu. Mon conseiller en dettes a été hyper présent: c'est lui qui m'a parlé du prêt, qui a négocié avec les créanciers, qui m'a rassurée et m'a remonté le moral quand j'en avais besoin. Je lui suis très reconnaissante de m'avoir soutenue comme ça, sans jugement.

Comment se passe le remboursement?

Victoria J'ai reçu, dans le cadre de «Nouveau Départ» un prêt de 15 000 francs, dont je rembourse 650 francs par mois. Pour faire la demande de prêt, nous avons établi un budget afin de voir ce qui me resterait à la fin du mois et que je pourrais rembourser, sans que ça touche au minimum vital.

Emanuela Golzi Le remboursement est prévu sur trois ans au maximum, conformément aux recommandations de Dettes conseils suisses. Il faut bien se rendre compte que les personnes qui recourent à ce programme restent proches du minimum vital, pour arriver à payer leurs charges courantes et à rembourser le prêt. Elles ont très peu de marge de manœuvre en cas d'imprévus tels que des frais de dentistes ou de garagiste. Et cette situation ne doit pas durer indéfiniment. Le prêt de la BAS et de Caritas Suisse peut aller jusqu'à 30 000 francs. L'acompte mensuel peut donc atteindre 833 francs, ce qui est considérable. Notre travail est d'intégrer au mieux les virements dans le budget de la personne endettée et de bien la préparer, ainsi que ses proches, à ce qui l'attend.

Que se passe-t-il si la personne ne peut plus suivre le plan de remboursement du prêt?

Emanuela Golzi Voilà une bonne question, à laquelle je n'ai pas encore la réponse, car le dispositif est trop récent. J'accompagne une bénéficiaire qui a été licenciée de son travail le mois dernier. C'est le premier cas du genre. J'avais déjà payé toutes ses créances privées avec l'argent du prêt, mais pas encore l'État, parce que je voulais négocier une remise. J'ai écrit à Caritas Suisse pour expliquer la situation. Le dossier est en cours de traitement.

Et vous, Victoria, où en êtes-vous de votre remboursement?

Victoria Je devrais arriver au bout du remboursement d'ici la fin de l'année. Cela m'aura pris un peu moins de deux ans, comme nous l'avions convenu. J'ai développé une hypervigilance concernant l'argent, même si ma situation est actuellement stable et que je suis mariée à quelqu'un qui est très au clair sur la manière de tenir un budget. J'ai tendance à vérifier régulièrement le solde de mon compte bancaire. Je fais aussi un peu de prévention autour de moi, par exemple avec ma petite sœur, qui vient d'avoir quatorze ans.

Un dernier conseil?

Emanuela Golzi Il ne faut jamais rester seul-e avec ses dettes, mais venir en parler, même si les montants paraissent peu importants. On peut souvent négocier avec les créanciers, surtout avec les sociétés de recouvrement, dont les montants réclamés sont presque toujours gonflés par des frais qu'il est possible de contester.

Victoria N'ayez pas honte!

LE PROGRAMME «NOUVEAU DÉPART» EN QUELQUES CHIFFRES

Entre septembre 2024 et mai 2026, «Nouveau Départ» a reçu 25 demandes de prêt. Vingt ont été approuvées, quatre rejetées et un cas est en suspens. Les demandeuses et demandeurs proviennent des cantons d'Argovie, de Bâle-Campagne, de Bâle-Ville, de Glaris, de Lucerne, de Neuchâtel, de Saint-Gall, de Vaud et de Zoug. À ce jour, des prêts pour un montant total de 268 704.58 francs ont été accordés, dont 77 391.45 francs ont déjà été remboursés.

Plus d'informations sur le projet «Nouveau départ»:
caritas.ch/service-dettes-conseils

Important: Seules les personnes professionnelles des services de conseil en matière d'endettement (membres de l'association faîtière Dettes Conseils Suisse) peuvent déposer une demande. «Nouveau départ» n'accepte pas de demandes directes de personnes concernées et la BAS non plus. Caritas et la BAS s'assurent ainsi que seules les personnes bénéficiant d'un conseil professionnel reçoivent une aide. En outre, le soutien va aux personnes qui ne disposent pas de moyens suffisants pour trouver une solution par elles-mêmes.

PARUTION DU RAPPORT DE DURABILITÉ 2025

Qu'est-ce qui a marqué 2025 en termes de durabilité? Comment la Banque Alternative Suisse (BAS) évalue-t-elle son impact climatique? Quelles mesures concrètes a-t-elle prises pour la biodiversité? Katrin Wohlwend et Isabelle Vieli sont responsables du compte-rendu sur la durabilité au sein de la BAS. Dans cette entrevue, elles nous donnent un aperçu du rapport 2025 et analysent certains de ses résultats. Propos recueillis par Larissa Jecker



Photo: Wolf Fotografie

Katrin Wohlwend (à gauche) et Isabelle Vieli (à droite) ont rédigé le rapport de durabilité 2025.

Ce texte est un résumé.
Vous trouverez la version intégrale de l'entrevue
sur bas.ch/durabilite25-interview

Pourquoi la BAS publie-t-elle chaque année un rapport de durabilité?

Katrin Wohlwend La BAS a besoin d'un rapport de durabilité pour deux raisons. Depuis sa création il y a plus de 35 ans, elle se fixe des exigences élevées en matière de transparence. Ainsi, nous entendons agir en toute clarté et permettre la remise en question de nos promesses.

Le rapport de durabilité constitue par ailleurs le socle de l'orientation stratégique et de la gestion de la banque. Même si nous avons conscience que tout ce qui est important n'est pas mesurable, nous avons besoin d'informations afin de pouvoir définir des objectifs et des mesures réalistes.

À quel point les banques influencent-elles véritablement le climat?

Isabelle Vieli Que nous achetions des fruits importés par avion ou des légumes dans une ferme voisine, tous nos actes génèrent des gaz à effet de serre et ont donc un impact sur le climat. Il en va de même pour l'exploitation et les activités d'une banque. Les émissions les plus évidentes sont celles qui sont liées à l'exploitation des sites, comme le chauffage, l'électricité, le papier ou les trajets du personnel. Mais les répercussions de nos crédits et de nos placements sont bien plus fortes.

Pourquoi?

Isabelle Vieli En tant que banque, nous sommes impliqués dans les émissions générées par les entreprises et les immeubles que nous finançons. Nous devons donc calculer notre part dans ces émissions en fonction du capital que nous avons investi. À la BAS, nous prenons en compte – pour mesurer notre impact – aussi bien les émissions d'exploitation que les émissions financées, à condition qu'une méthodologie de calcul existe et que des données d'une qualité suffisante soient disponibles.

Quelle est la proportion des émissions liées à l'exploitation par rapport à celle des émissions financées?

Isabelle Vieli Comme pour de nombreuses entreprises de services, les émissions liées à l'exploitation des banques sont relativement faibles. Ce sont les placements et les crédits qui contribuent de loin le plus à l'empreinte carbone. À la BAS, les émissions liées à l'exploitation ne représentent que 0,06 pour cent des émissions totales, soit 151 tonnes de gaz à effet de serre. Les émissions financées par la BAS ont atteint 232 984 tonnes et sont donc plus de 1500 fois supérieures à celles qui sont liées à son exploitation.

En 2025, quels progrès ont été réalisés en matière de compte-rendu sur la durabilité?

Katrin Wohlwend D'abord, nous avons réalisé de grands progrès en ce qui concerne la qualité des données pour l'immobilier d'utilité publique. Dans le rapport 2025, la BAS peut, pour la première fois, s'appuyer sur des données primaires quant à la consommation d'énergie et à l'approvisionnement en chaleur. Nous le devons avant tout à la participation active de notre clientèle. Je trouve cet engagement formidable, car il ne lui procure aucun bénéfice immédiat et génère même un surcroît de travail.

De légers progrès sont aussi à noter en matière de compte-rendu sur la biodiversité. Pour la première fois, nous avons également publié des chiffres relatifs à la biodiversité pour nos mandats de gestion de fortune, les placements financiers et les participations de la BAS, ainsi que pour une partie de l'activité de crédit. Il est désormais possible, pour une part plus importante du portefeuille de la BAS, d'identifier si nos crédits et nos placements concernent des secteurs présentant un impact potentiellement plus négatif sur la biodiversité. C'est un petit pas en avant, mais nous gardons le cap et continuons à développer nos comptes-rendus.

Poursuivre la lecture

Entrevue

Vous trouverez le texte intégral de l'entrevue sur
bas.ch/durabilite25-interview

Rapport de durabilité 2025

Le rapport de durabilité 2025 fournit des explications détaillées et des indicateurs précis. bas.ch/durabilite25

AVEC DES ACTIONS BAS, VOUS SOUTENEZ DES ACTIVITÉS PORTEUSES DE SENS, POUR LES AUTRES COMME POUR VOUS

En acquérant des actions BAS, vous investissez dans une banque qui s'engage concrètement et depuis 36 ans en faveur du bien commun, des êtres humains et de la nature. Les actionnaires de la Banque Alternative Suisse (BAS) la renforcent, lui permettant de financer des projets sélectionnés selon ses critères sociaux et écologiques. Texte: Julia Barriga

La BAS fait sa propre promotion. En tant qu'actionnaire de la BAS, vous contribuez à créer du sens pour les autres comme pour vous-même. Devenir copropriétaire de la BAS vous rapproche d'un cercle de soutien diversifié et engagé, sans actionnaire majoritaire. Vous obtenez régulièrement un aperçu détaillé des activités de la Banque et pouvez participer aux décisions importantes lors de l'assemblée générale et serez invité-e à participer à des visites exclusives chez des preneuses et preneurs de crédit de la BAS.

En outre, vous apportez une contribution essentielle à l'octroi de crédits. Plus la BAS dispose de fonds propres, plus elle peut financer de projets et entreprises porteurs de sens. Par exemple, la construction de coopératives d'habitation respectueuses des ressources, la reconversion d'exploitations conventionnelles vers l'agriculture biologique, ou encore l'installa-

tion de panneaux photovoltaïques sur le toit de hangars industriels. Découvrez les portraits d'un éventail de preneuses et preneurs de crédit de la BAS sur bas.ch/s-inspirer.

Outre les aspects écologique et social, l'action BAS offre aussi une perspective économique. Les actionnaires participent au succès de la Banque en recevant un dividende modéré, selon la marche des affaires. À partir de dix actions, elles et ils bénéficient en outre de conditions préférentielles sur leur compte 7sur7.

Voulez-vous devenir actionnaire ?

L'action BAS est destinée à celles et ceux qui aimeraient faire bouger les choses avec leur argent et investir à long terme. Elle allie l'implication dans les décisions, l'octroi de crédits durables et la participation financière.

Vous trouverez des informations détaillées au sujet des perspectives, des risques et des conditions sur: bas.ch/actions

AVERTISSEMENT: Avant toute souscription, assurez-vous que l'investissement corresponde à vos objectifs, à votre situation financière et à votre capacité de risque. Nous vous conseillerons volontiers.

HYPOTHÈQUE ACTIONNAIRE BAS POUR UN LOGEMENT À USAGE PERSONNEL

La BAS propose, à ses nouvelles et nouveaux actionnaires, un prêt hypothécaire spécifique pour l'acquisition de leur propre logement à des conditions avantageuses. La condition est de souscrire des actions BAS pour au moins 4 pour cent du montant de l'hypothèque.

Informations supplémentaires sur:
bas.ch/hypothèque-actionnaire

LANCEMENT DE L'HYPOTHÈQUE LOGEMENTS ÉQUITABLES BAS

La Banque Alternative Suisse (BAS) a lancé, début juin, sa nouvelle Hypothèque Logements équitables BAS. Elle vise à encourager les projets de construction durables menés par des maîtres d'ouvrage d'utilité publique. Texte: Luzia Küng

Avec son nouveau prêt hypothécaire Logements équitables, la BAS cherche à soutenir de manière ciblée les maîtres d'ouvrage d'utilité publique. Plus précisément ceux qui louent des espaces habitables selon le principe des loyers indexés sur les coûts et qui développent un projet de construction visant à améliorer l'efficacité énergétique. La Banque souhaite se présenter comme une partenaire qui comprend les besoins de ce segment de clientèle fort convoité, en élaborant des solutions concrètes.

L'Hypothèque Logements équitables BAS est une offre innovante sur le marché suisse. Elle évolue parallèlement au taux d'intérêt de référence hypothécaire de l'Office fédéral du logement (OFL), qui sert de base pour le calcul des loyers en Suisse. La clientèle bénéficie ainsi d'une grande prévisibilité financière, puisque ses revenus et ses charges de crédit suivent la même évolution.

Le calcul du taux d'intérêt du crédit par la BAS prend également en compte des critères en lien avec le risque spécifique au financement et au mode de construction du bien immobilier: plus il sera durable, moins le taux d'intérêt du crédit sera élevé. Une fois le bâtiment achevé, la BAS en déterminera le niveau de durabilité au moyen de son outil d'évaluation interne BAS-ImmoImpact (bas.ch/immoimpact). Pour souscrire une Hypothèque Logements équitables BAS, il faut atteindre au minimum le niveau 1 ou bien disposer d'un certificat ou label courant correspondant.

Vous trouverez des informations détaillées sur la nouvelle Hypothèque Logements équitables sur: bas.ch/logementsequitables

Photo: Ruben Hollinger



Journée des coopératives d'habitation, le 6 juin 2026, à Pratteln (BL). Ivo Balmer, président de la coopérative «Mietshäuser Syndikat Basel», fait visiter la «Zentrale Pratteln» aux actionnaires de la BAS. Six maîtres d'ouvrage d'utilité publique y réalisent, ensemble, quelque 480 nouveaux logements à loyer équitable, pour environ 1200 résident-e-s avec une structure familiale et des projets de vie différents.

OUVREZ LES YEUX ! POUR VOTRE SÉCURITÉ NUMÉRIQUE.

Les mois d'automne et d'hiver sont la haute saison pour les achats en ligne, les voyages, les jeux-concours et les collectes de dons. Et les pirates en profitent, le plus souvent en vous forçant à prendre des décisions précipitées afin de vous soutirer de l'argent.

Les stratagèmes frauduleux évoluent sans cesse, mais les ruses psychologiques restent généralement les mêmes : instaurer un sentiment d'urgence, chercher à gagner votre confiance, abuser de votre serviabilité, vous attirer avec des offres alléchantes, mais bidon, ou encore miser sur vos habitudes.

Les mesures de protection les plus efficaces sont souvent les plus simples :

- **Ne vous laissez pas mettre sous pression**
Vérifiez calmement vos paiements et autres transactions. Interrompez la procédure si l'on vous pousse à agir dans la précipitation.
- **Restez vigilant-e, même avec des contacts de confiance**
Les criminels se font souvent passer pour des banques, des autorités ou des proches. Ne communiquez jamais vos mots de passe ni vos codes de sécurité.
- **Vérifiez les demandes d'argent inhabituelles**
Assurez-vous de l'identité des bénéficiaires avant de valider un virement.
- **Remettez en question les bonnes affaires et offres spéciales**
Méfiez-vous des gains inattendus, des rabais importants ou des offres soi-disant limitées dans le temps.
- **Contrôlez même les opérations habituelles**
Examinez les liens, les destinataires ainsi que les expéditrices ou expéditeurs, même lors de transactions de routine.

Illustration: artischok.net



Vous trouverez davantage d'informations sur
bas.ch/cybersecurite

Les informations présentes ont pour but de sensibiliser à la cybercriminalité. Nous ne prétendons pas à l'exhaustivité.

TOUS LES COMPTES EN UN COUP D'ŒIL : LA BAS LANCE LE MULTIBANKING

La clientèle privée de la Banque Alternative Suisse (BAS) peut désormais gérer ses comptes ouverts auprès d'autres banques suisses via le Digital Banking de la BAS.

Texte: Simon Rindlisbacher

Cette possibilité est offerte par la fonction multibanking, intégrée au nouveau Digital Banking de la BAS. L'intégration des comptes se fait en quelques étapes et elle est gratuite pour la clientèle de la Banque. Elle permet de consulter les mouvements, vérifier les soldes et effectuer des virements sur et depuis tous les comptes connectés. Il n'est plus nécessaire de passer d'une plateforme à l'autre.

La fonction multibanking repose sur la plateforme de système bancaire ouvert «blink», exploitée par SIX Group. Elle répond à toutes les exigences légales en matière de sécurité des opérations de paiement. Il est possible d'intégrer les comptes des banques qui proposent elles-mêmes cette fonction. Une liste s'affiche lorsque l'on configure l'accès dans le Digital Banking. À l'heure actuelle, on y trouve plus de 50 établissements, et ce n'est qu'un début.

Vous pouvez activer la fonction sur : bas.ch/multibanking

Illustration: artischok.net



FAITES PREUVE DE VIGILANCE ET PROTÉGEZ-VOUS !

Veillez noter que l'utilisation du multibanking et la centralisation des coordonnées bancaires qu'elle implique peuvent augmenter le montant potentiel des pertes en cas de fraude ou de cybercriminalité.

Découvrez maintenant comment vous protéger contre la fraude : bas.ch/securite

youdera.

Investissez dans l'avenir du solaire et du stockage, tout en percevant 3.15 % d'intérêt

Vous souhaitez soutenir les énergies renouvelables tout en bénéficiant d'un rendement attractif? Les emprunts obligataires de Youdera sont alors le bon choix pour vous.

D'une durée de cinq ans (01.02.2027 - 31.01.2032) et assorti d'un taux d'intérêt de 3.15 %, l'emprunt obligataire (souscription minimale de CHF 5'000) peut être souscrit jusqu'au 25.01.2027.

Forte de plus de dix ans d'expérience, Youdera s'est forgé une solide réputation avec plus de 2'000 installations solaires : elle développe, finance, détient et exploite des installations solaires depuis ses bureaux de Lausanne et de Soleure, tout en poursuivant son développement sur les marchés européens. En 2026, un investisseur européen de premier plan est entré à son capital, renforçant encore la capacité de Youdera

à financer et à développer des projets énergétiques décentralisés.

La vision de Youdera est celle d'un avenir solaire décentralisé : une électricité produite localement, au plus près des lieux de consommation. Au-delà du solaire, Youdera investit désormais également dans les solutions de stockage par batteries, indispensables à un système énergétique renouvelable et résilient. Les clients ne paient que l'électricité produite ou consommée, et non l'installation elle-même, ce qui élimine tout investissement initial et simplifie le passage au solaire.



Plus d'informations sur

www.youdera.com/bond

bond@youdera.com

+41 21 588 12 70



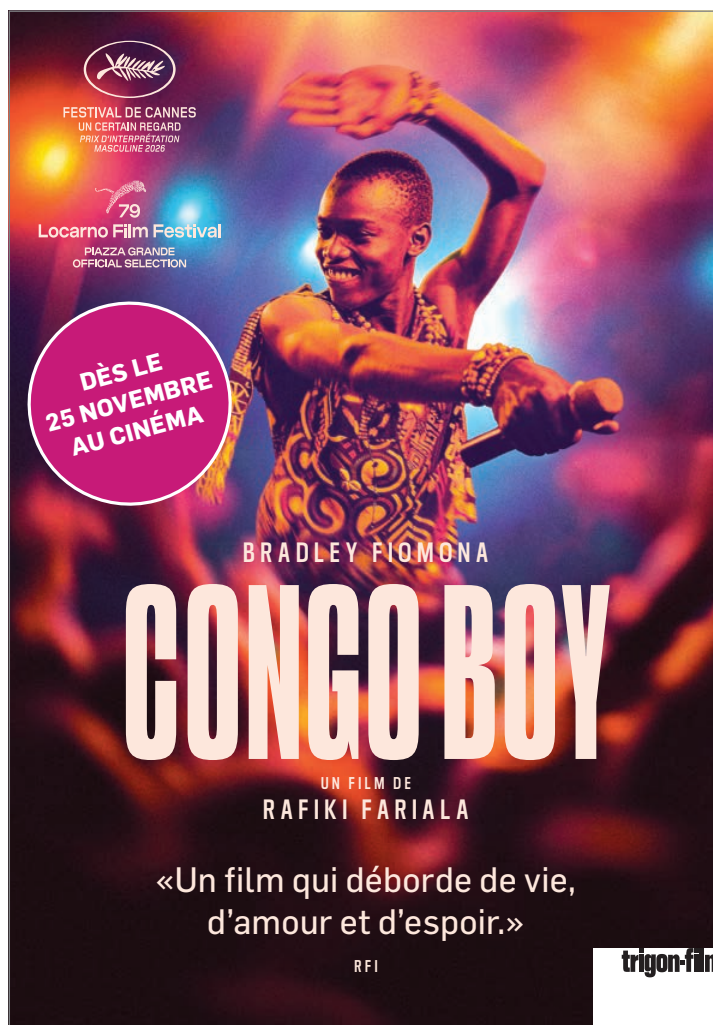
**La nature, c'est notre vie.
Prenons soin des deux.**

50 %
sur l'adhésion
la première
année avec
le code promo
BAS50

HabitatDurable,
l'association
des propriétaires
responsables



De A comme Assurance jusqu'à Z
comme Zéro émission, chez nous,
vous êtes toujours conseillé de manière
compétente, durable et éthique.



**L'INFORMATION
N'A JAMAIS
EU AUTANT DE
VALEUR.**

**Investissez
dans son
indépendance!**

Abonnez-vous dès 17.-/mois



LE COURRIER

Les dettes: quel rôle jouent-elles pour les particuliers, les entreprises et les États? Dans quelle mesure ouvrent-elles des perspectives ou constituent-elles des obstacles?

moneta

#3-2026

« L'idée de confier son argent à une banque ne serait venue à personne »

Le Musée national de Zurich présente actuellement une exposition consacrée à la Suisse en tant que pôle bancaire. Christian Weiss, commissaire de l'exposition, nous explique comment conserver et prêter de l'argent sont devenues des activités économiques majeures dans notre pays. Propos recueillis par Roland Fischer

Monsieur Weiss, d'où est venue l'idée d'organiser une exposition sur les banques?

Christian Weiss Le sujet nous titillait depuis longtemps, mais le déclencheur fut le rachat du Credit Suisse en 2023. Nous avons toutefois vite décidé de ne pas nous contenter d'une exposition sur la crise actuelle et d'ouvrir plutôt une perspective plus large.

Que vouliez-vous mettre en lumière?

Les banques ne sont évidemment pas un simple objet économique: elles font partie intégrante de l'identité suisse. Notre choix a donc été de présenter le thème d'un point de vue contemporain, mais aussi historico-culturel. On peut citer, par exemple, les éternelles polémiques autour du secret bancaire.

Pour comprendre les banques aujourd'hui, il vaut la peine de s'intéresser à leur préhistoire. Vous écrivez que, déjà bien avant l'apparition de banques officielles, l'argent, le crédit et la confiance étaient essentiels dans la vie quotidienne. Parlons d'abord des crédits: où pouvait-on en obtenir?

Des acteurs très différents ont joué un rôle dans ce domaine au cours de l'Histoire. Au Moyen Âge, l'usure et les intérêts ont longtemps été interdits; cette activité s'avérait alors risquée et peu rentable. On la laissait en grande partie aux Juifs, bien que d'autres se lançaient aussi dans le crédit là où les réglementations

étaient moins sévères. Les Lombards et, plus généralement, les gens du nord de l'Italie œuvraient traditionnellement dans le domaine financier.

L'Histoire semble montrer que si le crédit est resté indissociable des intérêts, l'usure a maintes fois été prohibée.

Oui, et cette contradiction illustre très bien le problème des prêteurs juifs, qui exerçaient un métier essentiel à l'économie, mais stigmatisé. Quand la peste a ravagé l'Europe, les communautés juives ont été désignées comme responsables. Et les autorités ont peu fait pour les protéger efficacement.

Peut-être parce que ces mêmes autorités leur devaient de l'argent et pouvaient ainsi se libérer d'un fardeau financier...

Bon nombre d'événements historiques demeurent implicites, sans traces écrites. Cela dit, il est vrai que de véritables redistributions ont eu lieu dans le sillage des pogroms. On a vu d'anciens débiteurs devenir soudainement propriétaires de biens immobiliers.

Quel rôle l'État a-t-il joué dans le cadre d'une activité de crédit aussi florissante que controversée?

Il a toujours oscillé entre interdiction, réglementation et implication directe. L'endettement de la population était régulièrement considéré comme un problème social, menant à des tentatives d'intervention pour rétablir l'équilibre. La

nationalisation de l'activité de crédit s'est faite à la fin du Moyen Âge, quand est apparu le « change public ».

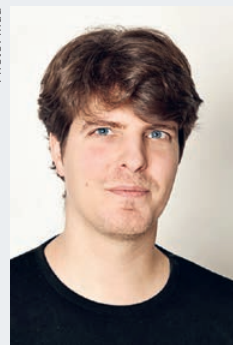
Du change?

Oui, avec la fonction première de permettre aux voyageuses et voyageurs d'obtenir de la monnaie locale contre leur argent. Dans ces bureaux s'est ensuite développée une offre de microcrédit. Voilà donc ce qui a précédé les banques, la façon dont ont fonctionné différentes activités bancaires: changer ou prêter de l'argent, gérer des patrimoines et les conserver en sécurité. Jadis, on se contentait souvent d'enterrer ses économies. L'idée de confier son argent à une banque ne serait venue à personne.

Passons de l'autre côté: qui recourait aux crédits?

Nous ne disposons que d'une image fragmentaire: moins une opération de crédit était spectaculaire, moins les sources historiques l'ont fait transparaître clairement. D'où, peut-être, une sous-représentation des petits emprunts dans la recherche. Nous avons connaissance surtout des grosses transactions avec des maisons royales ou de puissantes entreprises. Une chose est sûre, toutefois: contracter un crédit pour un usage personnel était très rare avant le 20^e siècle.

Photo: mad



Christian Weiss, né en 1975 à Zurich, est conservateur responsable de la numismatique et des sceaux au Musée national suisse. Il enseigne la numismatique et l'histoire de la monnaie aux universités de Berne et de Zurich. Il vit à Zurich avec sa compagne et leurs deux enfants.